

2021-2026
Procès-verbal n° 18b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 13 septembre 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 59/80 membres du Conseil général et de 4/5 membres du Conseil communal (excusé: M. T. Steiert).

Excusé·e·s (19): Mmes et MM. David Aebischer, Diana Andrea, Ibrahim Berisha, Raphaël Casazza, Margot Chauderna, Oliver Collaud, Charles de Reyff, Benoît Dietrich, Océane Gex, Camille Goy, Guy-Noël Jelk, Marine Jordan, Valentine Mauron, Immaculée Mosoba, Thierry Pochon, Caroline Revaz, Alicia Schaller, Isabelle Sob et Laurent Woeffray.

Absent·e·s (2): Mme et M. Jérémie Fonjallaz et Ana Teresa Fontes Martins.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Gilles Bourgarel, Fanny Delarze, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et M. Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

La présidente. M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je vous remercie pour votre présence, je sais que nous avons une certaine concurrence, notamment avec Gottéron qui joue ce soir. Je vous suis très reconnaissante d'être là. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Je vous prie de bien vouloir noter dans vos agendas le 4 novembre 2023, qui sera le jour de notre sortie du Conseil général. Des informations suivront par e-mail et vous recevrez une invitation Outlook pour le "save the date".
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

17. Décision quant à la transmission:

- des propositions

La présidente. Le Bureau a unanimement qualifié toutes les propositions figurant à l'ordre du jour comme telles et les a jugées recevables.

En premier lieu, je demande si la recevabilité de l'une ou l'autre des propositions figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Dietrich Laurent, vice-syndic. Le Conseil communal juge également ces deux propositions dans leur ensemble recevables. Nous avons un doute quant au délai d'application, mais comme les proposant ont rajouté "si possible pour le budget 2024", il n'y a pas de soucis de recevabilité.

La présidente. A qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'une ou de l'autre proposition? La parole n'est pas demandée. La recevabilité des deux propositions figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- n° 12 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Pascal Wicht (UDC) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant une réduction limitée dans le temps du coefficient des impôts communaux sur les bénéfices et la fortune des personnes morales à 0.770

Dietrich Laurent, vice-syndic. Le Conseil communal vous propose de ne pas transmettre les deux propositions. L'argumentaire est le même pour quatre raisons principales:

1. Nous avons la nécessité d'observer le taux d'impôt dans le cadre de la planification financière.
2. Vous le savez, puisqu'on le répète depuis déjà de nombreuses années, les investissements sont en nette hausse, y compris la quasi obligation de réaliser les plans d'agglomération.
3. L'évolution de l'indice des prix à la consommation en général et le renchérissement.
4. Un risque accru de recettes fiscales sur les entreprises, mais cela le Conseil communal vous l'expliquera lors du budget.

Krienbühl David (PLR). Je fais une intervention pour les deux propositions. Après neuf ans, il est évident au vu des chiffres de la Commune, que la Ville de Fribourg a trop taxé ses contribuables au niveau des personnes physiques et morales. Cependant, avec les bénéfices 2021 de CHF 37.1 millions et 2022 de CHF 24 millions, on a vraiment atteint des sommets peu glorieux en matière de gestion des finances publiques, ou plutôt un point de non-retour. Il est désormais temps de redistribuer à la classe moyenne et aux PME cet argent indûment pris aux contribuables.

Nous avons là une chance unique de soulager la classe moyenne et les PME en cette période d'inflation. C'est une mesure concrète et très directe en faveur du pouvoir d'achat.

En fixant le coefficient communal pour les personnes morales et physiques à 0.770, nous proposons une solution tout à fait raisonnable en matière de finances publiques et limitée dans le temps, et ce jusqu'au 31 décembre 2026. Toute chose étant égale par ailleurs, il restera avec ce coefficient toujours un excédent pour le fonctionnement de la Commune. Par rapport aux investissements qui ont été évoqués, notamment par rapport aux plans d'agglomération, il va y avoir une conjonction de tous ces investissements aux alentours de 2028. On pourrait donc justement là se permettre ce "petit geste" -on va dire-, et après on pourra toujours réévaluer dans le cadre du budget 2027 ceci.

Par cette proposition, la Commune fixerait des conditions-cadres attrayantes pour les PME et donnerait un signal externe positif à tous les investisseurs nationaux et internationaux. Maintenons les emplois à Fribourg tout en gardant un équilibre de nos finances publiques. Cela nous permettrait de rester attractifs en tant que capitale cantonale. Comme je l'ai dit en préambule, on en a largement les moyens. C'est implacable depuis neuf ans. Je le répète et je trouve toujours ce chiffre complètement stratosphérique, plus de CHF 160 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les neuf dernières années par la Ville de Fribourg. Une ville de 40'000 habitants, CHF 160 millions d'excédents générés.

Quoiqu'il arrive ce soir, nous continuerons donc à nous battre pour une baisse de la fiscalité à Fribourg. Il s'agit de rester raisonnable, et d'arrêter de ponctionner indûment les contribuables de Fribourg.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à la transmission de ces deux propositions.

La présidente. J'ouvre la discussion. Je prie les personnes qui interviennent de bien préciser si elles s'expriment sur la première proposition ou directement sur les deux, comme M. D. Krienbühl l'a fait.

Papaux David (UDC). Je vais d'abord m'exprimer au sujet de la baisse d'impôt pour les entreprises. Il convient de rappeler que lors du budget 2022, une perte de CHF 3 millions était prévue, or les comptes se sont soldés par un bénéfice de CHF 24 millions. Mais grâce à qui? En grande partie grâce

aux entreprises. Ce sont elles qui, en payant CHF 18 millions de plus que prévus d'impôts sur le bénéfice et sur le capital, soit pour un total de près de CHF 67 millions, ont expliqué à elles seules les $\frac{3}{4}$ du bénéfice constaté. En des temps compliqués et incertains, liés notamment à la crise du covid-19, à force de persévérance et de contrôle des dépenses, elles ont permis de réaliser ce beau résultat.

Par ailleurs, les comptes de la Ville de Fribourg présentent régulièrement un bénéfice. Pour rappel, en 2021 CHF 6.2 millions, en 2019 CHF 8.4 millions, en 2018 CHF 12.8 millions, en 2017 CHF 17.3 millions, en 2016 CHF 9.9 millions, en 2015 CHF 2.5 millions et en 2014 CHF 1.6 millions. Il est maintenant venu le temps de remercier les entreprises de la ville en procédant à une baisse d'impôt. Je vous invite donc à accepter ladite baisse.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je m'exprime sur les deux propositions à la fois. Je souhaite relever que le bénéfice des comptes a aussi été constaté dans la plupart des communes du canton. Il s'agit d'un épisode limité dans le temps.

De plus, outre les investissements conséquents prévus dans le plan financier, il faut aussi tenir compte d'autres facteurs comme par exemple, les taux d'intérêts actuels qui sont plus élevés que l'an passé; de même, l'inflation qui est plus élevée. Cela implique forcément que les charges seront logiquement plus conséquentes à l'avenir.

Ces propositions amputeront les recettes de plusieurs millions, ce qui correspond par exemple à une bonne partie du budget du Service de la culture ou celui de la petite enfance. Que l'on me dise donc dans quel budget il va falloir prendre cet argent.

Par ailleurs, réduire le taux d'impôt est bien plus favorable pour les contribuables aux revenus élevés. Ainsi par exemple, avec un revenu imposable de CHF 200'000.-, le bénéfice d'une baisse d'impôt de 3% correspond à plusieurs centaines de francs par an de gagnés. En revanche, avec un revenu imposable de CHF 50'000.-, ce ne sont que quelques francs par mois que ces contribuables vont recevoir.

Nous préférons largement privilégier des aides plus ciblées plutôt que de valider des baisses d'impôts sous forme d'arrosoir que l'on pourrait qualifier de truquées, puisque les plus pauvres ne recevraient qu'une goutte alors que les plus aisés auraient une douche à l'italienne.

Notons encore que les propositions de baisse pour plusieurs années nous laissent dubitatif·ve·s, sachant que, selon notre règlement, le Conseil général peut modifier le coefficient d'impôt chaque année.

Vous l'aurez compris, le groupe CG-PCS refusera ces deux propositions.

Zainal Chloé (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance des deux propositions demandant une réduction de coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales. Pour nous, ce n'est d'une part pas le moment opportun. En effet, plusieurs projets en ville de Fribourg vont être activés avec des montants qui devraient être importants, ce dont nous nous réjouissons. D'autre part, nous sommes d'avis qu'il y a d'autres leviers à activer avant une baisse de coefficient d'impôts. Nous nous répétons par rapport à l'année passée, mais il faut

renforcer la durabilité, préserver la biodiversité. Nous souhaitons que le Conseil communal se dote d'une réelle politique foncière. La transition énergétique doit être plus rapide et la question de la mobilité doit de plus trouver rapidement des réponses. Je rappelle aussi que le taux de la Ville se situe tout à fait dans la moyenne des autres communes du canton. Notre Ville a des objectifs ambitieux à atteindre et sans revenus fiscaux à la hauteur de ses objectifs, il n'y aura pas de société durable.

Comme vous vous en doutez, notre groupe refusera la transmission de ces deux propositions. Même si les propositions demandent une baisse pour une durée limitée dans le temps, elles ne visent en effet pas l'amélioration de la situation des ménages qui en ont vraiment besoin, mais elles affaiblissent les rentrées des recettes fiscales sur lesquelles se base notre planification financière et donc l'avenir de la Ville de Fribourg. Nous invitons tout de même le directeur des Finances à revoir la méthode de calcul pour les rentrées fiscales selon les recommandations du réviseur des comptes.

Piller Nadège (PS). Au nom du groupe socialiste, je m'exprime sur les deux propositions. Les résultats des comptes rappelés en introduction de ces deux propositions et dans les interventions qui viennent d'avoir lieu ont déjà fait l'objet de discussions sur lesquelles nous n'allons pas revenir. Nous l'avons dit, pour nous, ces résultats ne justifient pas une baisse d'impôts. Le lien établi avec le pouvoir d'achat des ménages actuellement en baisse nous a quelque peu surpris. Il ne peut selon nous pas être pris comme un argument pour une baisse d'impôts puisqu'il est évident que l'abaissement du coefficient profiterait principalement aux plus gros contribuables et dans une bien moindre mesure aux ménages les plus durement et concrètement touchés par cette baisse du pouvoir d'achat.

En effet, les difficultés à payer les primes d'assurance maladie, les factures d'électricité ou encore le loyer auxquels font face les ménages à bas revenus ne disparaîtraient pas avec la mesure proposée. Soit dit en passant, lorsque des solutions sont avancées au niveau cantonal ou fédéral pour contenir cette baisse du pouvoir d'achat, elles sont systématiquement combattues par les partis desquels émanent aujourd'hui ces propositions.

On parle donc dans ces deux propositions aussi d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie qui sont des défis pour les entreprises. Alors, certes, il est vrai que les temps sont durs pour les entreprises, mais là encore, selon nous, ce n'est pas une diminution d'impôts qui va y remédier. Il nous paraît plus judicieux d'utiliser leurs impôts, les impôts de ces entreprises, pour améliorer les conditions-cadre dans lesquelles elles exercent leurs activités. Ces conditions-cadre, pour nous, vont au-delà du taux d'impôt.

D'ailleurs, les augmentations de coûts mentionnées vont également toucher les dépenses de la Ville. Les charges aussi seront augmentées. Il ne nous paraît donc pas prudent de modifier maintenant ce coefficient. Les Services de la Ville sont en pleine préparation de leurs budgets, il y a encore des indicateurs qui sont inconnus comme l'indice des prix de la construction ou aussi le renchérissement qui aurait une influence sur les charges salariales, en tout cas, nous l'espérons.

La loi sur les finances communales permet certes un ajustement du taux d'impôt pour pouvoir viser l'équilibre mais il doit se faire en accord avec le budget et ce dernier, on l'a dit, est encore en pleine préparation. Il faut donc laisser au Conseil communal le temps de travailler.

Quant au taux de 77% avancé, le développement de la proposition ne nous donne pas d'explications sur ce choix. C'est un taux qui semble un peu tombé du ciel, hors contexte, surtout hors contexte du budget. Si nous avons pu jusqu'à aujourd'hui thésauriser un peu, ne nous plaignons pas. Nous pourrions avoir besoin de cette réserve, par exemple, pour mener une politique foncière active en saisissant des occasions qu'il n'est pas toujours possible d'anticiper. Aussi, plutôt que d'offrir une baisse d'impôt qui profiterait principalement aux entreprises ou aux plus gros contribuables qui n'en ont peut-être pas forcément besoin, le groupe socialiste préfère aborder la question du point de vue de la collectivité. En 2024 et en 2025, nous souhaitons que la Ville puisse continuer à offrir des prestations dont tout le monde bénéficiera, tou-te-s les citoyen-ne-s et même, nous l'avons dit, les entreprises, un accès à la santé pour tou-te-s, des services publics de qualité, une politique d'intégration cohérente ou une transition vers une gestion durable. Tout ça, c'est notre souhait. Il ne semble pas forcément compatible avec ces propositions, nous allons donc en refuser la transmission.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je m'exprime sur les deux propositions. Depuis plusieurs années la Ville réalise des bénéfices exorbitants, cela a été dit: CHF 37 millions en 2021 puis CHF 24 millions en 2022 pour ne citer que ces dernières années, -je n'appelle pas ça thésauriser un peu-, alors qu'elle présente à chaque fois des budgets déficitaires contraignant à maintenir un taux d'impôt élevé. A quoi bon? Pour plus de réalisations? Non. Les chiffres montrent d'année en année que la Commune prévoit plus d'investissements qu'elle n'a les capacités d'en réaliser, avec un plafond de verre à CHF 30 millions. Pour une amélioration de la qualité de vie? C'est un aspect subjectif. Force est de constater que depuis 2016, la population semble estimer que l'herbe est plus verte chez les voisins, puisqu'elle diminue continuellement. Selon les chiffres, nous avons une perte nette de 1'184 habitant-e-s entre 2016 et 2021. C'est l'extrême inverse du reste du canton, qui connaît une forte croissance démographique de 25% en 15 ans. Qu'on le veuille ou non, c'est là un signe factuel et chiffré d'une perte d'attractivité.

Cher-ère-s collègues, ces bénéfices n'apportent rien aux contribuables. Ils sont versés dans la péréquation financière des ressources. Ainsi, entre 2016 et 2022, alors que la population diminuait, la part de la Ville à la péréquation des ressources, est passée de CHF 3.8 millions à CHF 11.4 millions. Autrement dit, les contribuables de la Ville de Fribourg, au travers de l'impôt communal, subventionnent les projets des autres communes, alors que ceux de la Ville de Fribourg souffrent d'un manque de priorisation.

Chaque année, le principe d'équilibre des comptes est bafoué. Une politique dépensière au moment du budget ne résoudra pas ce problème, puisque la Commune n'a simplement pas les capacités pour dépenser toutes les charges qu'elle prévoit, ni pour réaliser ses investissements. Mon collègue G. Collaud se demandait où prendre l'argent, eh bien dans le bénéfice.

D'aucuns craignent qu'en cas de baisse du taux d'impôt, on le voit remonter plus tard. Cet argument, électoraliste, démontre à lui seul que le taux d'impôt est aujourd'hui trop élevé. Soit l'impôt est justifié par une amélioration concrète des prestations et des réalisations en faveur de la population, et alors il n'y a pas à avoir peur d'en fixer le taux en conséquence. Soit l'impôt ne correspond pas à la contrepartie que reçoivent les contribuables, et alors il est trop élevé.

Aujourd'hui, la Ville se sert outrancièrement dans les poches des contribuables au simple motif qu'une éventuelle future hausse pourrait être négativement perçue par la population. Les impôts opèrent selon un principe de solidarité afin d'investir pour le bien commun. Une accumulation par

principe sans investissements n'a aucun sens. Le bénéfice pour le bénéfice, s'il n'est pas investi, ne sert à rien. Comme quoi Picsou n'est ni de gauche ni de droite.

Il est de notre responsabilité d'en prendre la mesure et d'en tirer les conséquences, ce que nous aurions préféré faire avec une proposition entre tous les partis. Tel n'est malheureusement pas le cas. Nous espérons cependant, avec la proposition raisonnable qui est soumise, d'une baisse limitée dans le temps, qu'elle dépassera les clivages. Cette proposition ne remet en cause aucune prestation ni aucun investissement. Cette proposition vise à améliorer l'attractivité de la capitale cantonale. Cette proposition est une mesure concrète, complémentaire à d'autres, pour alléger les charges qui pèsent sur la classe moyenne là où nous le pouvons et améliorer son pouvoir d'achat, alors que les coûts de la santé et de l'électricité augmentent.

L'heure est aux solutions pragmatiques. En acceptant deux propositions tout à fait raisonnables qui permettront de soulager nos habitant·e·s et nos entreprises, nous œuvrons dans la bonne direction. J'espère que les clivages de blocs dans notre Conseil se dilueront pour laisser place à un consensus. Merci pour votre soutien.

Rugo Claudio (PA). En principe, vous avez une phrase type qui me réveille: "on donne la parole d'abord aux groupes, après aux indépendants". Comme je suis le seul indépendant présent ce soir, je vais exprimer la position du Parti des Artistes qui se définit comme libertaire, communiste socialiste, vert, anarchique et surtout mâtiné de l'esprit révolutionnaire. Vous aurez donc compris que je suis aussi vert lorsque les Vert·e·s font de bonnes propositions, je suis aussi socialiste lorsque les socialistes ont des bonnes idées et je suis un petit peu capitaliste aussi de temps en temps. C'est pourquoi je vais vous dire où on peut économiser.

M. G. Collaud, l'exemple que vous avez pris est intéressant. D'ailleurs, je remercie les membres du Conseil communal qui gagnent CHF 240'000.-, c'est un peu plus que CHF 200'000.-. Ils payent beaucoup d'impôts, ils le savent mieux que moi. Je les remercie donc déjà. Je remercie les partis politiques d'avoir augmenté leurs salaires pour compenser les rentes. Nous n'étions pas été obligés de le faire, mais vous l'avez fait. Il y a CHF 50'000.-. Moi je connais aussi des personnes qui vivent avec CHF 3'000.- et en dessous, soit en dessous du seuil de pauvreté. J'interviens parce que j'ai vu quelqu'un dormir dehors, en Suisse, la semaine passée. La rue est le fief du Parti des Artistes, on arrive à communiquer avec les riches comme avec les pauvres et on les respecte tout autant.

J'en arrive à mes arguments. Je suis étonné que de deux propositions on n'en fasse plus qu'une et je m'exprimerai donc sur les deux en même temps. Je suis arrivé un peu en retard, excusez-moi. Où on peut économiser c'est, par exemple, sur la peinture que l'on vient de poser devant le kiosque du funiculaire qui a fait polémique, alors que l'on sait très bien que cette place va être refaite en entier. Qu'est-ce que l'on fait? Fin septembre ou fin août, on peint un passage pour piétons qui sera de toute façon démolit. Là, on peut économiser. Je pense que cela a dû coûter quelques milliers de francs, entre 2'000 et 5'000 francs (projet, chef de projet, peintres, la nuit, etc.). On peut aussi économiser, par exemple, à la Cathédrale. On a mis des pavés, c'est CHF 1'000.- le mètre carré ou plus, je pense CHF 1'200.-, plus proche de CHF 1'200.- que de CHF 1'000.- au mètre carré. On vient de faire la place que déjà on la démolit. Sur une tranchée, on l'a déjà démolie, alors que l'on n'a pas encore fini la place. Ce sont donc des milliers de francs que l'on peut économiser. Entre parenthèses, à Genève, ils ont été plus futés. Ils ont payé un peu plus cher, parce que lorsque l'on fait des rues

pavées comme ça, on peut prévoir des galeries. Lorsqu'il y a un nouveau moyen de communication, un nouveau fil à mettre dessous, eh bien c'est par les galeries que l'on peut passer.

Parlons un peu du personnel de la Ville. D'un juriste, lorsque je suis entré en politique, on est passé à quatre juristes. Je ne pense pas qu'ils sont payés CHF 3'000.- le mois. Le Secteur de la communication, de trois à sept personnes. Au niveau juridique, on fait traîner des affaires durant pas des siècles, mais des dizaines d'années, à l'instar du Théâtre. Là, les juristes sont occupés, rendez-vous à Berne, etc. On connaît tous et toutes les dépenses et c'est là-dessus que l'on peut économiser. En favorisant, en acceptant le 0.770, on dit aussi au Conseil communal: ne faites pas de bêtises, ne peignez pas lorsque vous savez que vous allez devoir démolir la place dans quelques mois, ne peignez pas, c'est sur ces petites économies, petit à petit, que l'on peut y arriver.

La présidente. M. C. Rugo, il vous reste 30 secondes.

Rugo Claudio (PA). Ah, c'est très gentil de m'avertir. Pour ma part, je suis donc plus enclin à faire baisser les impôts des personnes physiques. Quant aux personnes morales, si elles doivent payer des impôts, c'est qu'elles dégagent des bénéfiques. Là-dessus, je suis donc moins touché. Toutefois, vu que d'une pierre vous en avez lancé deux, j'accepterai de toute façon les deux propositions, même que je suis très à gauche. La politique foncière active, je vous rappelle que l'on a CHF 5 millions sur un compte, jamais un immeuble ne sera fait ...

La présidente. M. C. Rugo, il faudrait arriver à votre conclusion, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Je crois que le Parti des Artistes dira oui à ces propositions, même s'il se trouve à gauche de la gauche des partis politiques.

Vote

Le Conseil général refuse, par 36 voix contre 22 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 12 de MM. Jean-Thomas Vacher, David Krienbühl, Pascal Wicht et Simon Murith.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 22 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 36 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 0

- n° 13 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Pascal Wicht (UDC) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant une réduction limitée dans le temps du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.770

Papaux David (UDC). Je me réfère à la prise de parole précédente en ce qui concerne le budget 2024 qui affichait une perte de CHF 3 millions pour des comptes qui se sont finalement soldés par un bénéfice de CHF 24 millions. Les citoyens, soit les personnes physiques, ne sont pas en reste avec leurs contributions puisqu'un écart positif d'entrée fiscale de l'ordre de CHF 6.8 millions par rapport au budget, soit pour un total de près de CHF 97.5 millions, elles apportent également leur pierre à l'édifice qui est ce bénéfice de CHF 24 millions. Pour rappel, au total ce sont plus de CHF 30 millions de recettes fiscales qui ont été sous-évaluées cette année. Puisque l'on n'a pas procédé à une baisse pour les entreprises, c'est une raison de plus pour procéder à cette baisse pour les personnes physiques. Cela ne troublera pas les comptes de la Ville, au contraire. Le temps est donc venu de remercier les citoyens, soit les personnes physiques, et de procéder à une baisse d'impôt pour ces dernières. Je vous invite donc tous à voter en faveur de cette baisse d'impôt.

Vote

Le Conseil général refuse, par 35 voix contre 22 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 13 de MM. Jean-Thomas Vacher, David Krienbühl, Pascal Wicht et Simon Murith.

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 22 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: contre la transmission: 35 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s),

Se sont abstenus: 0

B. des postulats

La présidente. Le Bureau a unanimement qualifié tous les postulats figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables, à l'exception du postulat n° 113. Il estime en effet que la compétence de la responsabilité en matière de bourses sont attribuées uniquement au Canton.

Nobs Elisa (CG-PCS). Nous désirons retirer ce postulat n° 113 demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une bourse pour étudiante en médecine, après avoir pris connaissance sur la loi cantonale sur les bourses. Je suis bien désolée, malheureusement je n'avais pas connaissance de cette loi lors du dépôt de ce postulat.

La présidente. La recevabilité de l'un ou l'autre des postulats figurant à l'ordre du jour, à l'exception du postulat n° 113, est-elle contestée? Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Dietrich Laurent, vice-syndic. Le Conseil communal a jugé, lui aussi, tous les postulats restants recevables.

La présidente. A qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou de l'autre des postulats? La parole n'est pas demandée. La recevabilité des postulats figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- n° 105 de M. Andrey Nazheskin (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer davantage de défibrillateurs sur le territoire communal

Dietrich Laurent, vice-syndic. Le Conseil communal vous propose de transmettre ce postulat, ainsi que tous les postulats qui sont proposés à la transmission ce soir.

Nazheskin Andrey (UDC). La présence de défibrillateurs en ville est essentielle selon le rapport des premiers intervenants sur les lieux d'interventions. Ils sauvent des vies en cas d'arrêt cardiaque, sont faciles à utiliser et augmentent les chances de survie des victimes. A cet égard, il ressort de plusieurs discussions avec les pompiers du Bataillon de la Sarine, ainsi qu'avec les secouristes, qu'il pourrait y avoir un manque de défibrillateurs dans certains quartiers. Il sera dès lors nécessaire d'analyser les disponibilités de ces défibrillateurs sur l'entier du territoire de Fribourg et, selon les résultats de cette analyse, pallier à un éventuel manque. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir la transmission de ce postulat et vous en remercie.

Wattendorf Lea (Vert·e·s). Le postulat n° 105 traite d'un thème qui nous tient tou·te·s à cœur. Plus il y a de défibrillateurs, plus les chances de survie sont grandes. Personne ne le conteste, et tout le monde soutient l'idée.

Cependant, le postulat, tel que proposé ici, ne repose pas sur la réalité de la situation actuelle. Les données qui y figurent datent de 2014 et sont aujourd'hui fausses. Les solutions proposées sont pour la plupart déjà réalisées. Aujourd'hui, sur le territoire communal, il n'y a pas 6 défibrillateurs: il y en a 91. Ces 91 appareils sont géolocalisés, facilement trouvables sur internet, par exemple sur les sites du HFR et du 144, ceci en conformité avec l'ordonnance cantonale de 2016.

En plus, même si chacun-e d'entre nous est en mesure d'utiliser ces défibrillateurs suivant les instructions vocales, les first responders recensent aujourd'hui plus de 4'000 personnes formées pour agir en cas de notification, pour l'ensemble des cantons de Fribourg et du Jura.

Enfin, la Ville elle-même, selon son site internet, en possède 8, dont le plus proche juste à côté, à la Maison de Ville.

Les problèmes soulevés dans le postulat ayant été en grande partie réglés, le groupe Vert-e-s ne peut pas soutenir sa transmission et vous invite à faire de même.

Vote

Le Conseil général refuse, par 23 voix contre 21 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 105 de M. Andrey Nazheskin.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 21 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 23 Allenspach Christoph (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Yerly-Braut François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 13 Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 109 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les sénior-e-s au bénéfice de prestations complémentaires

Collaud Gérald (CG-PCS). On sait l'importance que peut avoir un animal de compagnie pour les personnes seules. Malheureusement, le montant de la taxe peut parfois être dissuasif pour certaines catégories socio-économiques. Ce postulat demande simplement que la Ville étudie la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les séniors au bénéfice des prestations complémentaires. Merci de soutenir ce postulat.

Zahnd Laura (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance du postulat n° 109 avec beaucoup d'attention. La présence d'un animal de compagnie peut, en effet, avoir de nombreux bienfaits sur la santé physique et psychique des individus mais peut engendrer effectivement des coûts importants. La taxe n'est que la partie visible de l'iceberg entre frais quotidiens et factures de vétérinaire. Dans cette optique, la réduction de cette taxe nous semble être un petit geste, certes, mais un geste de soutien tout à fait justifié. Cependant, nous regrettons que ce postulat ne concerne que les séniors. En effet, est-ce que les mêmes arguments financiers et de santé ne s'appliqueraient pas tout autant

aux personnes en situation d'invalidité sachant qu'elles aussi peuvent bénéficier de prestations complémentaires? En plus des personnes bénéficiant de prestations complémentaires, ce ne sont pas les seuls groupes en situation de précarité, en effet, quid des personnes à l'aide sociale, des personnes avec des poursuites ou des personnes requérantes d'asile, par exemple? C'est pourquoi notre groupe va soutenir, pour sa majorité, la transmission de ce postulat mais suggère au Conseil communal, lors de son examen, de ne pas se limiter à une réduction de taxe pour les seniors mais d'étendre cette réflexion à l'ensemble des personnes bénéficiant de prestations complémentaires, voire même à l'ensemble des personnes précarisées, merci.

Rugo Claudio (PA). A titre personnel, je suis contre les personnes qui ont des chiens, car ce sont aussi principalement elles qui consomment d'autres animaux. Pour le respect des animaux dans leur entier, ça c'est une position très personnelle, je ne prendrais pas de chien ou je n'abattrais pas d'autres animaux pour nourrir des chiens, et ainsi de suite. Cela s'appliquerait aussi à l'homme. Cela veut dire que l'homme n'a pas besoin de tuer des animaux pour se nourrir, c'est déjà prouvé, on le sait bien. Cela a fait l'objet d'un postulat, le postulat végétarien pour les écoles. Cependant, je suis aussi à l'écoute de la population et lorsque je l'ai rencontrée, à diverses reprises, c'est un thème qui est revenu assez souvent. Je ferai donc abstraction de mon analyse personnelle pour soutenir ce postulat et j'espère qu'il ne s'appliquera pas seulement aux personnes qui sont dans le besoin, ni en situation précaire, mais à toutes les personnes. En effet, à Fribourg, c'est une des taxes les plus chères. On pourrait donc envisager de la baisser pour tous. Il n'y a pas besoin d'analyser pourquoi quelqu'un veut acheter un vélo, veut acheter un chien, posséder un chien, etc. Cela serait une baisse globale que j'envisagerais. Il faudrait aussi que le Conseil communal suive un peu cette voie-là.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je souhaite remercier le groupe Vert-e-s. En effet, il est important de tenir compte de toutes les personnes qui bénéficient de prestations complémentaires. Je vais dans le même sens que lui.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 6 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 109 de M. Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Khameel Seewer Naïma (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 110 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des minuteriers de compte à rebours aux feux de circulation

Collaud Gérald (CG-PCS). Vous avez certainement tou-te-s constaté que rares sont les personnes qui éteignent le moteur de leur véhicule devant les feux de circulation qui sont au rouge. Ce postulat demande que la Ville étudie la possibilité d'ajouter des minuteriers aux feux de circulation. Ces minuteriers, comme celles que l'on peut voir de temps à autres sur les routes cantonales, permettent de connaître le temps qu'il reste à attendre. On peut espérer, sans en être certain il est vrai, que cela incitera les automobilistes à éteindre leur moteur. Pour les cyclistes qui se retrouvent dans les bouchons généralement derrière les voitures, en tout cas en ville de Fribourg puisqu'il y a peu de place, ce serait en tous les cas un plus. Je vous remercie de soutenir la transmission de ce postulat pour étude.

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). Je n'ai pas tout à fait compris. L'OFROU a investi un grand nombre d'heures de travail pour analyser ce sujet. Il s'agit du postulat n° 15.4041 de la conseillère nationale Mme Margret Kiener Nellen. Il y avait un projet pilote à Zurich, qui a dû être abandonné parce que cela ne marchait pas du tout. Un projet pilote vient d'être commencé à Bern. Les résultats ne sont pas encore connus. Il y a Architecture sans obstacles qui s'est prononcée de manière vraiment très claire en disant que cette proposition était très mauvaise. Voilà pourquoi je suis perdue. Pourquoi commencerait-on un tel projet? Les listes de prix pour de tels gadgets ont l'air assez bon marché mais, à Berlin, les coûts effectifs de telles implémentations sont remontés à CHF 30'000.- par implémentation. Cela ne me semble pas négligeable. Je soutiendrai donc plutôt la position d'attendre les résultats de Berne avant de faire travailler la Ville à quelque chose qui a été pleinement étudié.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s ne soutiendra pas la transmission de ce postulat. A notre sens, la balance coûts-bénéfices se présente comme désavantageuse et, plus fondamentalement, le postulat rate sa cible.

Pour ce qui est des coûts. Dans sa prise de position sur le postulat que ma préopinante a évoqué de l'ancienne conseillère nationale M. Kiener Nellen, le Conseil fédéral répond que "la mise en place d'un dispositif de décompte compliquerait davantage les processus techniques déjà complexes des feux de signalisation, ce qui occasionnerait des frais considérables".

J'en veux pour preuve l'essai pilote, également mentionné par ma préopinante, sur le passage pour piétons à la sortie de la gare de Berne en 2021: il a été crédité à plus de CHF 150'000.- pour un seul feu.

Par ailleurs, et c'est ça le plus important, nous remettons en cause l'efficacité comportementale de la mesure proposée: la présence d'un décompte aura-t-il pour effet d'encourager, sur la durée, l'extinction des moteurs et la réactivation des Start and Stop? Quelle durée avant que le feu ne passe au vert est déterminante pour que l'automobiliste se décide à éteindre son moteur? 5, 10, 20, 30 secondes? On pourrait continuer comme ça.

Et quand ces décomptes feront vraiment partie du paysage, auront-ils toujours pour effet de rappeler aux automobilistes d'éteindre leur moteur, ou serviront-ils trivialement à ménager leur patience?

Une campagne de sensibilisation aux dispositions dudit article 33 OCR (ordonnance sur les règles de la circulation routière) en termes de nuisances sonores, d'émissions de CO₂ et d'économie de carburant serait à notre avis bien plus efficace et bien moins coûteuse.

Pour ces raisons, le groupe Vert·e·s refusera a priori la transmission de ce postulat.

Wicht Pascal (UDC). Je m'exprime en mon nom personnel. Je refuserai également la transmission de ce postulat. Je pense effectivement que le coût est quelque peu disproportionné par rapport à l'intérêt que l'on pourra en retirer et l'avantage en termes de limitation de la pollution notamment. Avec les véhicules actuels qui sont quasiment tous équipés de Start and Stop, avec les véhicules électriques qui sont de plus en plus nombreux, pour lesquels la question de couper le moteur ne se pose pas non plus, le profit semble relativement dérisoire. J'abonde en plus avec ce que mes préopinants ont dit sur le fait que même pour ceux qui n'ont pas un système Start and Stop ou qui l'on déclenché, eh bien je ne pense pas que cela va vraiment les inciter à couper leur contact. C'est obligatoire lorsque l'on est à la troisième ou quatrième position dans la file de couper le contact et pourtant beaucoup de personnes ne le font pas. Je ne pense pas qu'un décompte des secondes va vraiment contribuer à améliorer cela.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je m'exprimerai également à titre personnel. Je trouve l'idée de ce postulat très intéressante. Je remarque qu'il existe déjà de telles minuteries pour des feux de chantiers. C'est là que je vois la principale utilité de tels feux. Or, il y a pléthore de chantiers en ville comme vous le savez. Je vois quand même un problème pratique. La dixième voiture qui se trouvera dans la file ne verra certainement pas le temps qu'il restera à la minuterie. Ce n'est presque pas possible. Un autre point problématique sera le coût d'une telle installation supplémentaire, alors que la signalisation coûte déjà passablement en ville. Je voterai quand même la transmission de ce postulat, pour en savoir un peu plus dans une année.

Rugo Claudio (PA). Je constate que les connaissances techniques au niveau de la mobilité sont restreintes parmi les membres du parti socialiste. En effet, couper un moteur veut dire le rallumer. En ce qui concerne les voitures électriques c'est OK, les Start and Stop c'est OK, mais pour les voitures thermiques, il y a un espace justement. Celui qui paye le prix, ce n'est pas l'essence, ce n'est pas ... etc., c'est le démarreur. Si on coupe régulièrement sa voiture, il y a un prix. Il faut calculer justement à quel moment c'est gagnant de couper son moteur. C'est gagnant de couper son moteur, par exemple, lorsque les barrières font passer un train à Courtepin. On le voit bien, on arrive en file et on coupe le moteur. Par contre, au niveau de la mobilité en ville, je ne crois pas que l'on peut être gagnant. Il y a déjà un petit peu ce comptage vu qu'avant de passer au vert, on est au rouge, il y a un petit orange qui clignote quelques secondes et après on peut partir.

Par contre, je soutiendrai la transmission de ce postulat, surtout pour la tranquillité des conducteurs. Cette technique existe déjà en Italie, depuis "x" temps pour les voitures et pour les piéton·ne·s. Au Brésil, ça existait déjà en 1990. C'est vrai que ce sont des grandes villes, mais c'est surtout pour la patience. Le conducteur qui sait qu'il a 30 secondes, eh bien il a 30 secondes. C'est comme moi, j'ai deux minutes, j'en profite et je vous remercie.

Papaux David (UDC). Un postulat, c'est une étude. Il est d'ailleurs bien marqué: "demande d'étudier la possibilité". Effectivement, si ça représente des coûts exorbitants, je ne serai pas pour, mais je pense qu'il est intéressant d'étudier cela. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je voterai en faveur de ce postulat.

Vote

Le Conseil général refuse, par 30 voix contre 21 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 110 de M. Gérald Collaud.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 21 Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 30 Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Muriith Simon (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 6 Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Salina Adrienne (PLR), Seewer Leyla (PS)

- n° 111 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert-e-s), Océane Gex (PLR) et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un corridor vert sur le territoire communal

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Le postulat demande au Conseil communal de faire une étude de faisabilité sur le thème du "corridor vert". Il demande d'étudier la possibilité de relier les espaces verts existants de la ville, soit les parcs urbains, les alignements d'arbres, qu'il s'agisse aussi de bacs à fleurs ou de caisses, et aussi éventuellement de futurs espaces verts, de manière à créer un corridor vert, à l'instar de la Transagglo.

Dans ce corridor vert, on pourrait intégrer les différents postulats déposés qui aident à réguler les phénomènes climatiques, comme ceux d'une micro-forêt, de surfaces de biodiversité, etc.

Es ist gut, dass es aktuell Drohnenflüge über die ganze Stadt gibt, um sie zu kartographieren, was auch dazu dienen kann, alle grünen Plätze zu sehen. Um noch nicht grüne Bereiche miteinander zu verbinden, schlage ich grün gestrichene Schritte vor, die gleichzeitig den grünen Weg für die Fussgänger markieren. Es ist auch möglich, begrünte kleine Türme (siehe greenggies) oder mit Blumen bepflanzte Torbögen zu errichten. Dies vermindert, die Hitzeinseln in der Stadt.

Parallèlement, ce corridor vert pourrait également offrir un point de vue intéressant sur la ville pour les touristes et les habitant·e·s. À notre époque où tout va très vite avec les réseaux sociaux, un corridor ou un chemin vert favoriserait le bien-être psychologique, émotionnel et physique de l'être humain. Fribourg pourrait ainsi servir de modèle à d'autres villes suisses et donner un exemple important à la population par son comportement en matière de biodiversité.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 4 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 111 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Jordan, Caroline Chopard, Océane Gex et François Miche.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chopard Caroline (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétray Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert·e·s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Ont voté contre la transmission: 4 Dick Johan (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 4 Collaud Gérald (CG-PCS), Liu Baier Ming (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 112 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise de Matos-Berger et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal de clarifier la manière dont les services communaux peuvent aider les propriétaires privés d'espaces verts à améliorer la biodiversité

Allenspach Christoph (PS). L'étude sur la biodiversité de la ville montre que 7% du périmètre urbain, notamment les forêts, sont destinés à la protection de la biodiversité et 19% supplémentaires, notamment les jardins et les pelouses privés, offrent le potentiel d'un réseau de zones et d'éléments naturels. Ces derniers n'ont toutefois pas la qualité souhaitée. Ceci est aussi une conclusion de cette étude.

Dans le PAL révisé, le Conseil communal esquisse un large programme de valorisation de la nature, du paysage et de la biodiversité. Pourtant, les objectifs ne peuvent pas être atteints sans la volonté des privés de participer à la démarche sur les parcelles et même les balcons qui leur appartiennent. Malheureusement, il n'est pas facile de trouver les instructions et même les plantes nécessaires. Dans la région de Fribourg, les entreprises horticoles et les pépinières sont jusqu'à présent très peu sensibles aux questions écologiques et ne contribuent guère à la promotion de la biodiversité.

Le postulat demande donc une réflexion de la part du Conseil communal sur la question de savoir comment les services communaux, en particulier le Secteur nature et paysage et le Secteur parcs et promenades, pourraient apporter un soutien aux propriétaires privés pour le réaménagement de leurs surfaces. Merci de soutenir la transmission.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Lors du dépôt de ce postulat en juin, j'avais en tête un postulat comparable et j'avais même déjà pris quelques contacts à gauche pour un dépôt commun. Nous aurions demandé un concept biodiversité, concentré peut-être sur la lutte contre les espèces de faune et de flore invasives. Dans une telle situation, et vu qu'un postulat a été déposé, même si beaucoup d'entre vous auraient déposé un nouveau postulat, je ne suis pas partisan des trop nombreux postulats redondants et donc je préfère me rallier et dire mon plein soutien à celui-ci. Quand j'ai dit à mon groupe que je tenais à soutenir ce postulat avec enthousiasme, l'un ou l'autre a cru que je plaisantais. Ça m'a un tout petit peu vexé, mais cela m'a permis d'expliquer et de convaincre. Nous partageons donc pleinement le constat des auteurs de ce présent postulat, selon lequel il n'est pas facile pour les propriétaires privés de savoir comment améliorer la biodiversité sur leurs parcelles.

Je pense notamment aux espèces de faune et de flore invasives, je l'ai dit, plus ou moins méchantes. Par exemple, comment me débarrasser de mon vinaigrier dont, malgré ses couleurs automnales inégalables, je sais qu'il essaime et étouffe bien trop alentour? Comment remplacer ma haie de lauriers cerise ou de laurels, car je la sais néfaste? Comment extraire ses gigantesques racines? Quel feuillage persistant surtout mettre à leur place pour dissuader le voisin parfois quelque peu voyeur?

Naturellement, l'aide aux privés doit se faire dans un plein respect du principe de subsidiarité: aider, soutenir, dans la mesure nécessaire, par des informations, des incitations, des encouragements, des conseils, un coup de main même, mais sans obligations, sans réglementation. Nous estimons aussi que les ressources actuelles devraient suffire: non seulement des pourcentages de jardiniers sont peut-être disponibles, par exemple au Cimetière. Mais il est en outre plus efficace pour une commune d'inciter des entreprises horticoles et pépiniéristes que de s'y substituer. Et pourquoi pas, en outre, rechercher des bénévoles ou mandater quelques associations? Car c'est aussi là, la subsidiarité.

Sur le fond, pourquoi ne pas s'inspirer du concept de la Ville de Berne. J'ai récemment scanné un QR-code à la Kleine Schanze, et il m'a fait découvrir un concept biodiversité tous azimuts, très abouti, avec des catalogues, des conseils gratuits, même personnalisés, des ventes d'espèces -c'est ce que vous demandez-, avec aussi des étapes de mise en œuvre, et même des prêts gratuits d'outils ou même de machines adéquats.

En conclusion, notre groupe soutient la transmission de ce postulat dans le sens de ce que je viens d'évoquer. C'est même un très joli dossier à grand potentiel pour un nouvel élu -suivez mon regard-, et nous ne serons pas jaloux s'il agit ici rapidement.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 6 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 112 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise de Matos-Berger et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR),

2021-2026 – Procès-verbal n° 18b de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2023

Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Dick Johan (UDC), Krienbühl David (PLR), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 Liu Baier Ming (UDC), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL)

- n° 113 de Mmes Elisa Nobs (CG-PCS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une bourse pour étudiant-e-s en médecine

La présidente. Le postulat n° 113 a été retiré (cf. intervention de Mme E. Nobs).

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 114 de M. Hervé Bourrier (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal

Bourrier Hervé (PS). Pus belle, plus calme, plus verte, plus mobile, plus flexible, plus dynamique, plus agile, plus attrayante, plus performante, plus agréable à vivre. C'est ce que nous voulons tou-te-s pour notre ville.

Ce postulat, que j'ai intitulé "Bienvenue en Ville de Fribourg", va au-delà des objectifs de la courte campagne de l'automne 2021 sur la thématique du fair-play routier lancée par la Ville et le Canton.

Il fait surtout suite aux nombreuses critiques que la Ville essuie dans les médias en matière de mobilité et qui proviennent, quatre fois sur cinq, de personnes qui ne résident pas dans notre ville.

Les personnes qui y viennent pour travailler, faire leurs achats, étudier, s'y soigner, s'y divertir sont les bienvenues mais on doit aussi les inciter et les inviter à tester et à adopter d'autres modes de déplacement plus doux, plus rapides, plus durables et multimodaux autres que le trafic individuel routier.

Nos visiteur-euse-s doivent aussi comprendre que si ils-elles viennent dans notre ville pour quelques heures, nous y habitons toute l'année et nous et nos enfants nous devons donc pouvoir nous déplacer en toute sécurité et bénéficier d'un cadre de vie agréable, et cela quel que soit le quartier.

Merci de votre soutien, pour notre ville et celles et ceux que nous avons l'honneur de représenter.

Zahnd Laura (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance avec beaucoup de curiosité du très travaillé postulat n° 114. Nous disons oui à un travail d'information, de communication et de sensibilisation. Oui, bien sûr, chaque habitant-e, chaque visiteur-euse, chaque client-e, chaque étudiant-e de la ville devra avoir connaissance des alternatives à la voiture proposées en ville de Fribourg ou dans ses alentours. Cependant, nous avons du mal à partager le souhait du postulant de voir les autorités communales investir encore plus de temps et d'énergie qu'elles ne le font déjà à ce propos en ce qui concerne la politique de mobilité.

A notre avis, la situation est claire aujourd'hui. La majeure partie des personnes qui viennent encore en voiture en ville de Fribourg ne le font pas par manque d'informations, mais parce qu'elles pensent, à tort ou à raison, que c'est la meilleure option. Nous avons largement dépassé le stade où un chocolat, un flyer ou un sourire pourra influencer ce choix. De plus, mener seul dans notre coin des actions ciblées sur le territoire de la commune ne peut que renforcer l'idée que la politique de mobilité en ville de Fribourg est une politique purement communale dont nous sommes les seuls responsables, mais ce n'est pas le cas. Si la politique de mobilité qui se déploie en ville de Fribourg a évidemment une coloration communale, elle est largement tributaire de la planification de l'Agglomération. Et c'est là que le bât blesse. La communication et la sensibilisation à propos de la politique de mobilité doit être expliquée et surtout assumée par toutes les autorités de toutes les communes de l'Agglomération pour avoir un effet sur la ville de Fribourg.

Pour ces raisons, la majorité de notre groupe ne soutiendra pas la transmission de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Ce matin, à 08.00 heures, je n'ai pas vu beaucoup de cyclistes, il y avait une tempête, c'est assez régulier. Il y en a eu moins cet été, il y a eu moins de pluie, mais j'aurais aimé voir tous ces cyclistes sur Pérolles. Je n'en n'ai pas vu beaucoup. Je n'ai pas vu M. H. Bourrier à cheval non plus. Le problème de la mobilité est donc un choix personnel et l'efficacité de l'individu c'est ce que le Parti des Artistes soutient. Il faut la pluri-mobilité. Ce thème est toujours d'actualité. De ces lettres de lecteurs, il faut en tenir compte. Elles sont épluchées, parce que les lettres de lecteurs du Parti des Artistes sont refusées une fois sur deux. Je pourrais vous les envoyer si vous me les demandez. Mais par rapport à la mobilité, je crois que c'est un choix individuel. Le postulat enfonce un peu des portes ouvertes et, à titre personnel, je ne soutiendrai pas ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 30 voix contre 16 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 114 de M. Hervé Bourrier.

Ont voté en faveur de la transmission: 30 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Seewer Leyla (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre la transmission: 16 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 13 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 115 de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal

Wicht Pascal (UDC). Comme son titre l'indique, ce postulat demande qu'une place de stationnement courte durée pour les camping-cars soit installée sur le territoire de la commune de Fribourg avec un accès à l'eau potable, à l'électricité, une possibilité d'évacuer les eaux sales, et ceci contre un prix symbolique ou modique.

Les vacances en camping-cars, c'est un mode de vacances qui est très en vogue actuellement, en particulier depuis le covid-19, que cela soit pour des familles ou simplement par style de vie (lifestyle). C'est quelque chose qui se fait beaucoup. Beaucoup de personnes voyagent comme ça dans tous les pays en Europe. Des places de stationnement pour les camping-cars bien équipées sont très fréquentes en Europe. La Suisse est beaucoup moins bon élève et le Canton de Fribourg encore moins bon vu qu'il n'y a, à ma connaissance, que deux places de ce type (Romont, Charmey). Ce type de place permet de s'installer pour un ou deux jours, de visiter la ville, de découvrir ces richesses culturelles. C'est donc un plus pour l'attrait touristique, pour un tourisme doux qui de plus ne fait pas concurrence à l'offre hôtelière étant donné que la clientèle n'est pas du tout la même. Il y a une complémentarité avec l'offre hôtelière existante.

Un endroit possible sur le territoire communal, il y en a probablement d'autres, serait à proximité du P+R de Bourguillon. On est dans un endroit paisible mais en même temps proche de la ville historique, que cela soit à pieds, à vélo ou en bus.

Je vous demande donc de soutenir ce postulat pour étude afin que l'on puisse rajouter une pièce au puzzle de l'attractivité touristique de notre ville.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 1 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 115 de M. Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Collaud Gérald (CG-PCS)

Se sont abstenus: 8 Boggian Stefania (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.43 à 21.03 heures.

18. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 116 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan, Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de revaloriser la classe A de la grille salariale de la Ville de Fribourg

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

Entré en vigueur en 2020, le règlement du personnel de la Ville de Fribourg révisé et adopté par le Conseil général en 2019 a permis de nombreuses avancées sur le plan des rémunérations et de la conciliation entre la vie familiale et professionnelle. A proprement parler, la fixation de la grille salariale est de la compétence du Conseil communal qui la communique chaque année avec le message du budget.

Entretemps, les conditions de vie se sont passablement détériorées. Les primes d'assurances ne cessent d'augmenter tout comme le prix de l'énergie, des aliments et des loyers. Selon l'Office fédéral de la statistique, quelque 5.85% des salarié-e-s du canton de Fribourg gagnent moins de CHF 4'000.- brut par mois pour un plein temps. La grille salariale de la ville de Fribourg montre que les deux premières sous-classes de la classe salariale A sont concernées par cette situation.

De plus, la Ville conclut également des contrats spécifiques pour le personnel auxiliaire et temporaire (art. 4 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg) rémunéré au mois, non soumis au

règlement du personnel et par conséquent à la grille salariale associée et annexée au message du budget. Il apparaît aux auteur-e-s du présent postulat que la rémunération de ce personnel devrait être alignée sur les classes de la grille salariale de la Ville en prenant naturellement en compte la spécificité de la fonction, les compétences et l'expérience.

Les auteur-e-s du présent postulat demandent au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité d'une revalorisation salariale de la classe A de la grille salariale et du personnel auxiliaire et temporaire de la Ville de Fribourg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 117 de Mme et M. Guy-Noël Jelk et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes pour poussettes et chaises roulantes à côté d'escaliers déjà existants

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Nous proposons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes qui permettraient l'accès aux poussettes ou à tout autre engin à roues à côté de tronçons d'escaliers déjà existants. Prenons deux exemples concrets:

- si une personne veut se rendre en Basse-Ville depuis le boulevard de Pérolles via la route Neuve, celle-ci va devoir emprunter deux portions d'escaliers où il est impossible de cheminer avec des poussettes;
- le passage de la crèche Mandarine à l'accueil extrascolaire du Schoenberg possède des escaliers et une rampe mais qui n'est absolument pas adaptée aux poussettes ni à tout autre engin à roues (chaise roulante ou autre pour les personnes à mobilité réduite).

Ces sont des raisons pour lesquelles nous demandons au Conseil Communal d'établir un inventaire des sections d'escaliers pour lesquelles il serait judicieux d'aménager de telles rampes et surtout de les réaliser.

Nous vous remercions de soutenir notre postulat.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 118 de Mmes Elena-Lavinia Niederhäuser, Leyla Seewer et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adapter les aires de jeux aux enfants à mobilité réduite

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Les aires de jeux acquièrent de plus en plus d'importance car elles doivent offrir un espace de vie et d'expérience, faciliter les premiers contacts sociaux et les premiers apprentissages. Elles encouragent à jouer et à bouger, elles stimulent la capacité communicative et facilitent les contacts sociaux ¹.

Les aires de jeux en plein air et publiques se basent sur le principe de l'interdiction de discriminer (art. 8 de la Constitution fédérale disposant que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir de l'environnement construit). Par conséquent, personne ne doit être exclu de l'espace public, entravé dans sa mobilité ou limité dans sa sécurité et dans son indépendance. Il faut donc éviter ou supprimer les discriminations dues aux barrières physiques ou aux obstacles. Une "aire de jeux pour tous" doit être accessible et utile aux enfants, aux jeunes et aux personnes qui les accompagnent - avec ou sans handicap. Tous les usagers doivent pouvoir profiter d'importantes possibilités offertes par le jeu et la liberté de mouvement.

Plusieurs villes en Suisse romande, comme Genève, Yverdon, Monthey, Lausanne, etc. ont déjà intégré le concept "aire de jeux pour tous" dans la planification et la réalisation de leurs places de jeux (jeu d'eau à hauteur d'enfant en fauteuil roulant, structure combinée accessible aux fauteuils roulants sur sa partie inférieure, parcours de cordes à l'étage, ou encore reconversion sans obstacles de l'ancien jeu de pétanque local, une table de pique-nique spécialement conçue pour accueillir des personnes en fauteuil, une fontaine à boire qui s'adapte particulièrement à leurs besoins, etc.).



Figure I. Exemple de place de jeux adapté aux personnes en fauteuil à Lausanne²

¹ https://architecturesansobstacles.ch/normes_et_publications/guide-aires-de-jeux-pour-tous/

² <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/loisirs/places-de-jeux/carte-places-de-jeux/cigale.html> – Ville de Lausanne

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier et d'adapter les aires de jeux pour l'intégration de tous. De plus, ce concept doit également être favorisé lors de la conception et la construction des nouvelles aires de jeux. Ainsi, les enfants à mobilité réduite peuvent également partager avec d'autres enfants les possibilités qui leur sont offertes d'apprendre et d'acquérir une expérience sans se sentir exclus. En outre, les personnes à mobilité réduite peuvent aussi accompagner et assister les enfants.

Ce postulat permet à la fois de respecter la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées et de favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation d'handicap.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 119 de Mmes Monica Mendez, Fabienne Menétrey et Caroline Chopard (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie de fraîcheur en ville de Fribourg

Menétrey Fabienne (Vert·e·s).

Développement du postulat

La Ville aurait pu, aurait dû, être un exemple de réaction et d'anticipation face au dérèglement climatique qui est en cours. Nous ne vivons plus comme avant, et cette évolution nous oblige à prendre la mesure des conséquences sociales et sanitaires. C'est pourquoi les projets de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur sont urgents.

La température dans le canton de Fribourg a déjà augmenté de 2°C depuis 1864. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter dans le monde, la température augmentera encore d'environ de 2,4°C d'ici 2060. Limiter l'augmentation de la température n'est possible que par une protection cohérente du climat. Mais même dans ce cas, la ville de Fribourg doit s'adapter aux effets du changement climatique, il n'est pas encore trop tard.

Actuellement, tous les quartiers de la ville ne bénéficient pas de la même fraîcheur et certains endroits sont particulièrement évités (ou difficiles à supporter) lors des canicules de plus en plus récurrentes.

À ce sujet, la Ville a mis en place une collaboration avec la HEIA en 2021 et une stratégie de développement durable a été adoptée en 2018. Cependant, d'après les expert·e·s du GIEC, l'urgence climatique a récemment passé un cap de non-retour (cf. sources). C'est pourquoi notre Ville doit impérativement accélérer les mesures qui permettront de limiter les conséquences sanitaires et écologiques ainsi que d'accroître le bien être des habitant·e·s.

En parallèle aux mesures déjà prises pour la lutte contre des îlots de chaleurs, il est nécessaire de renforcer la végétalisation et la création de canopées dans notre ville pour ne pas être condamné·e·s à vivre des étés caniculaires. Les espaces verts et riches en biodiversité qui traversent notre capitale cantonale sont fragiles et coupés les uns des autres. De plus, les constructions et habitats ne

répondent pas aux besoins en équilibre climatique. L'heure tourne. Nos actions doivent produire des résultats rapides tout en ayant des répercussions durables. La végétalisation dans les projets urbanistiques et architecturaux doit être considérablement renforcée à l'aune de son état actuel.

À la lumière de ce constat et afin d'augmenter rapidement le taux de couverture arborée et végétalisée, nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre en place:

1. une stratégie de végétalisation pour la Ville de Fribourg comprenant un maillage végétal, des zones dégoudronnées, la plantation d'arbres et d'arbustes, la création de parcs et d'espaces verts, de murs végétaux ou encore de récupération de terrains délaissés;
2. une cartographie de toutes les surfaces pouvant faire l'objet d'une végétalisation;
3. une vision participative de projets de végétalisation avec par exemple l'aménagement de vergers communautaires ou micro-forêts, une promotion de l'agriculture urbaine et une éducation environnementale;
4. une politique urbanistique et architecturale où tous les nouveaux projets, que les maîtres d'ouvrages soient privés ou publics, intègrent impérativement un concept de végétalisation en réponse à l'urgence climatique.

Sources:

Synthèse du dernier rapport du GIEC: <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

Article WWF: <https://www.wwf.ch/fr/medias/rapport-de-synthese-du-giec-le-temps-commence-a-manquer>

Changement climatique dans le canton de Fribourg:

<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/regions/cantons/fribourg.html>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 148 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à la restitution des places attribuées aux deux-roues motorisés dans le secteur du carrefour de Tivoli

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, Mme C. Sautaux posait la question suivante:

"En séance du 29 juin 2022, j'avais posé la question n° 81 relative à l'attribution de places de stationnement pour deux-roues motorisés au centre-ville, plus particulièrement au quartier stratégique Gare-Poste.

En séance du 14 septembre, le Conseil communal y a répondu en indiquant, entre autres, que les places pour deux-roues motorisés supprimées sur le boulevard de Pérolles ont toutes été compensées par de nouveaux aménagements sur les rues perpendiculaires de Pérolles.

Le Conseil communal avait spécifiquement cité l'existence du grand parking pour deux-roues situé à proximité du carrefour de Tivoli, qui offrait 70 places pour motos, scooters et scooters électriques. Ces places sont idéalement situées, à proximité immédiate de l'entrée Est de la gare routière.

Cependant, quelques jours après la réponse précitée du Conseil communal, ladite place du Tivoli a été très largement réquisitionnée pour l'entreposage des machines de chantiers, nécessaires à la réalisation des travaux du carrefour de Tivoli.

Nous sommes maintenant fin mai 2023, la saison estivale arrivant, les conducteurs et conductrices de motos, de scooters et de scooters électriques vont logiquement vouloir se déplacer dans ce secteur.

Il reste environ 25 places des 70 précédemment mises à disposition pour les motos, scooters et scooters électriques. Certaines de ces places sont aussi occupées par des vélos, ce qui contribue à diminuer sensiblement l'offre destinée aux deux-roues motorisés.

Ma question: est-ce que les places attribuées en mai 2022 au parking près du carrefour de Tivoli seront remises à disposition des motos, scooters et scooters électriques et si oui, quand?"

Réponse du Conseil communal

Les places de parc deux-roues localisées sur la parcelle de l'Etat de Fribourg sise à l'intersection entre l'avenue de l'Europe et l'avenue de Tivoli ont été provisoirement et partiellement supprimées pour permettre la mise en place d'une installation de chantier liée au CAD à l'avenue de Tivoli.

A notre connaissance, au terme du chantier, ces places seront restituées.

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). J'ai lu avec un certain scepticisme la très brève réponse du Conseil Communal.

Je regrette qu'aucune solution de parking provisoire n'ait été spontanément proposée par le Service de la mobilité aux conducteurs de 2 RM, qui roulent tant à moto qu'en scooter électrique d'ailleurs. Le Service de la mobilité aurait pu anticiper les problèmes de parcage (ainsi que risques de contraventions généreusement distribuées) pour les citoyens qui se déplacent et se parquent en deux-roues motorisés en ville de Fribourg.

Dans l'intervalle, en début d'été, une partie de la place a été restituée, les machines de chantiers et matériaux qui étaient restés stockés en totale inactivité depuis des semaines ont été évacués. Je pense que la question se reposera prochainement, avec l'ouverture du futur chantier de l'Université.

- n° 153 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au devenir de la fonction de manager culturel et social sur le site de blueFACTORY

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, Mme M.-C. Rey-Baeriswyl posait la question suivante:

"Le poste de manager culturel et social du quartier technologique de blueFACTORY est en passe de disparaître. blueFACTORY se dénomme 'laboratoire pétillant où s'invite la co-création pluridisciplinaire et se dessinent de nouveaux futurs. Dans cet écosystème, la culture devient le parfait vecteur entre le patrimoine, l'innovation et la collectivité au sens large'.

Martin Schick, qui a œuvré et développé de nombreux projets et de multiples partenariats, va s'en aller.

- Qu'advient-il de ce poste? Comment sera-t-il repourvu? Est-il juste qu'il va disparaître?
- Si oui, qu'imagine la Ville, qui vient d'augmenter son capital dans la société anonyme BFF SA, pour réagir à ce vide qui contredirait les engagements de la direction de BFF SA?
- Comment entend-elle agir pour préserver et pérenniser cette fonction essentielle et continuer de faire de BFF SA un réel quartier innovant, également sur le plan culturel et social?"

Réponse du Conseil communal

1. *Qu'advient-il de ce poste? Comment sera-t-il repourvu? Est-il juste qu'il va disparaître?*
3. *Comment entend-elle agir pour préserver et pérenniser cette fonction essentielle et continuer de faire de BFF SA un réel quartier innovant, également sur le plan culturel et social?*

Deux personnes s'occupent aujourd'hui de gérer les événements sur le site. L'une est en poste à 50% et l'autre poste à 50% est actuellement encore ouvert suite au départ de Martin Schick. La Ville tient à ces postes, qu'elle finance aujourd'hui pour un montant de CHF 100'000.-. Afin d'asseoir la volonté de la Ville, une convention est actuellement en négociation avec les parties prenantes en vue de pérenniser formellement cette mission.

De plus, le Conseil d'administration a délégué Mme Mirjam Ballmer à la Commission culturelle et prévoit de la transformer en comité permanent du Conseil d'administration. M. Juan Diaz, Chef de service ad interim du Service de la culture de la Ville, y siègera également.

2. *Si oui, qu'imagine la Ville, qui vient d'augmenter son capital dans la société anonyme BFF, pour réagir à ce vide qui contredirait les engagements de la direction de BFF SA?*

Aucune nouvelle augmentation de capital n'est prévue, l'engagement culturel, social et environnemental ayant été prévu déjà dans le business plan de la recapitalisation et faisant partie de la charte du site.

Il faut noter que la Ville de Fribourg s'engage sur le site à plusieurs titres: le projet de réhabilitation du Silo, un soutien annuel au SMEM, la participation au Conseil d'administration, divers projets du Service de la culture et du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Rey Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal de sa réponse courte. Je n'en suis pas entièrement satisfaite; je reconnais et remercie la Ville pour son engagement multiple et constant pour blueFACTORY.

Je regrette toutefois le manque d'informations sur la logique de cette fonction; rien n'est dit sur la redéfinition par la Ville de cette fonction importante et innovante.

- Quelles sont les compétences qui ont été recherchées pour les deux postes à 50%?
- Quel est le cahier des charges remanié?
- Quels profils disciplinaires différents et complémentaires (social? culturel? architectural?) ont-ils été recherchés au vu du défi que ce poste représente?

En effet, gérer les événements sur le site n'est qu'une des activités de cette fonction: un grand travail de réseautage et le développement d'une vision sont essentiels pour assurer l'innovation dans ces domaines, pour orienter les forces et les partenariats et faire de ce quartier, je cite, "un laboratoire pétillant où s'invite la co-crédation pluridisciplinaire"

- n° 154 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au développement de l'e-administration, ainsi qu'à la garantie d'accès et à l'inclusion numérique des habitant-e-s de la commune

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, Mme M.-C. Rey-Baeriswyl posait la question suivante:

"Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de gestion présentant notamment la poursuite de la numérisation des prestations du Service informatique.

Cependant, même si les guichets réels sont préservés, aucune stratégie d'inclusion numérique des publics précaires n'est mentionnée, telle que demandée dans le postulat n° 115 de 2019, auquel le Conseil communal a répondu en 2021.

En effet, le rapport n'indique pas comment lutter contre la précarité numérique, ni comment garantir l'accès aux droits, phénomènes largement mis en lumière dans les sciences sociales.

Comment la Ville entend-elle favoriser l'inclusion numérique, à laquelle elle s'est engagée dans la réponse de 2021, de tous et toutes et éviter le non-recours?"

Réponse du Conseil communal

La question aborde plusieurs thématiques relatives à la numérisation, aux développements des prestations numériques publiques, à l'accessibilité et à l'inclusion numérique. L'administration communale met en œuvre des actions répondant à plusieurs objectifs du programme de législature 2021-2026.

1. Assurer un service public de qualité

Les services communaux délivrant des prestations œuvrent à les développer, à les faire évoluer tant sur le fond (offres) que sur la forme (manière de les délivrer). Le secteur de la Communication et le Service informatique travaillent de manière étroite et transversale avec l'ensemble des Services communaux pour la numérisation des prestations et leur portabilité sur les guichets numériques (site internet et guichet virtuel).

2. Favoriser l'intégration en tenant compte de la diversité

2.1. L'accessibilité aux prestations classiques ou numériques et les droits d'accès

La réponse au postulat n° 115 précise que la transformation numérique ne supprimera pas les guichets physiques. Ils demeureront le point d'entrée pour la population ne disposant pas de moyens informatiques / connaissances suffisantes, ou ne souhaitant pas en disposer par choix personnel. Le personnel de guichet continuera à jouer son rôle; l'accueil, la délivrance de prestations et de conseils demeurent des missions essentielles. Ainsi les droits sont préservés.

La délivrance de prestations sur les plateformes numériques constitue un moyen nouveau et supplémentaire facilitant l'accessibilité temporelle principalement. La mission des unités chargées de la portabilité sur les guichets reste d'ordre technique; ces unités ne sont pas les "métiers" au contact de la population-cible.

Afin de faciliter l'utilisation des plateformes numériques par tous les publics, des prescriptions et de bonnes pratiques sont édictées. Il en est tenu compte dès la conception de toute nouvelle prestation: présentation de la prestation, ergonomie, langage, etc.

2.2. Favoriser l'intégration en tenant compte de la diversité

La transformation numérique et l'offre de prestations, notamment numériques, sont des sujets auxquels la Ville de Fribourg travaille en partenariat avec d'autres acteurs. La thématique est globale et concerne toute la société; des moyens fondamentaux sont engagés, à commencer par le domaine de l'éducation et de la formation.

L'intégration des publics précaires pose la question des périmètres et la nature des interventions:

- a) dispenser une offre très large concernant la vie en générale: disposer d'un équipement et d'un accès internet, comprendre le fonctionnement des offres numériques, former et éduquer les personnes;

- b) disposer d'une offre plus ciblée vers les publics, précaires ou non, auxquels s'adressent les prestations; quelques exemples illustreront les actions opérées.

3. Nature des moyens mis en œuvre pour favoriser l'inclusion numérique

3.1. Offre large

Plusieurs acteurs sont actifs actuellement et proposent des réponses complémentaires.

- Secteur de la Cohésion sociale

Le Concept Séniors de la Ville de Fribourg comporte un objectif et deux mesures en lien avec le thème de la numérisation. Ces mesures n'ont pas encore été totalement mises en œuvre puisque la création de l'unité Séniors au sein de l'Administration est toute récente (octobre 2022).

Veiller à l'accessibilité des services de l'administration communale

Mesure 16.1: Intégrer l'unité Séniors à la réflexion sur le développement de la cyberadministration

Mesure 16.2: Etudier la possibilité de mettre en place des mesures d'accompagnement au développement de la cyberadministration et soutenir des mesures pour lutter contre les "inégalités numériques"

- Pro Senectute
 - La Ville soutient financièrement la nouvelle offre gratuite et sans inscription de "Permanence informatique" de Pro Senectute à l'Arsen'Alt, qui a lieu les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 10.30 à 12.00 heures.
 - Pro Senectute propose par ailleurs des cours d'informatique privés payants, ainsi qu'une aide informatique de séniors bénévoles pour les séniors, sur inscription: formation et information (prosenectute.ch).

=> Pour la population en générale, deux offres peuvent être mises en avant <=

- La Croix-Rouge Jeunesse propose depuis 2015 une offre de conseil numérique gratuit et sur inscription, le mardi de 17.15 à 18.15 heures à Fribourg, assurée par des bénévoles.
- Les Centres d'animation socioculturelle, mandatés par la Ville, fonctionnent en tant que points d'information dans les quartiers, sont à disposition des habitant-e-s, informent sur les prestations communales ou fournissent une aide de proximité dans les démarches administratives.

3.2. Offre ciblée du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale

- L'administration scolaire
 - Une aide est apportée aux parents d'élèves pour toute question liée à la numérisation (portail digital pour les activités sportives et culturelles, l'aide aux devoirs, le portail de paiement pour les mensas et autres) directement aux guichets.

- Lors de l'inscription des enfants à l'école, trois voies sont toujours possibles, par le guichet directement, par courrier ou par voie électronique; les communications sont pour l'heure effectuées par courrier dans tous les cas.
- Dans un avenir proche, l'outil de communication Klapp sera intégré dans toutes les écoles du canton pour la communication école-parents. Il s'agit d'une application prévue pour fonctionner sur les smartphones des parents d'élèves. Lors de sa mise en production, il est prévu de soutenir les parents par diverses actions dans les écoles et au sein de l'administration, en collaboration avec les directions des écoles, les conseils des parents ainsi que les sous-conseils et les travailleurs sociaux en milieu scolaire.
- Le secteur Contact Ecole-Parents Migrants
- Une aide particulière est également apportée aux familles primo-arrivantes ou ayant des difficultés, y compris pour les questions liées à l'inclusion numérique.

Dans les communications entre les parents et l'administration scolaire, les personnes qui ne pourraient pas utiliser les différents outils numériques garderont la possibilité d'établir les différentes démarches par les moyens usuels toujours laissés à leur disposition; les informations leur seront transmises par les canaux utilisés jusqu'à présent. Leurs droits sont donc garantis.

3.3. Offre ciblée du Service de l'aide sociale

Développement de l'e-administration et accessibilité

Le public suivi ne dispose pas toujours des compétences ou du matériel informatique pour effectuer diverses démarches numériques. Le Service prend en compte cette réalité dans le développement de l'e-administration, qui va se limiter à certaines démarches simples (par ex. attestation d'aide sociale) ou informatives (prestations et fonctionnement de l'aide sociale). Dans tous les cas, l'accès direct au personnel du Service reste garanti par téléphone, au guichet ou lors des entretiens de conseil, selon les besoins et la nature de la demande.

Inclusion numérique

- L'achat du matériel informatique représente un coût élevé, que les bénéficiaires d'aide sociale ne sont pas toujours en mesure d'assumer sur leur budget social courant; il existe des soutiens financiers mais uniquement si l'achat du matériel est justifié par des besoins professionnels ou de formation. Ces règles sont en train de devenir moins restrictives d'ici l'été 2023, suite à la révision d'une directive du Service cantonal de l'action sociale et suite à la décision de principe prise par la Commission sociale de la Ville. D'une part, en cas de besoin professionnel ou de formation, le montant alloué augmentera à CHF 500.- (CHF 400.- actuellement). D'autre part, une participation sera également prévue afin de favoriser l'utilisation des outils numériques à hauteur de CHF 150.-; ce montant est suffisant pour s'équiper auprès d'organismes remettant à niveau du matériel informatique d'occasion.
- Le projet d'extension du réseau wifi dans les locaux de l'Hôpital des Bourgeois est prévu d'ici la fin de l'année 2023. Le Service veillera à développer un accès suffisant dans les espaces fréquentés par notre public afin de pouvoir se connecter sans frais (par ex. pour télécharger de

la documentation en lien avec la demande d'aide sociale ou pour faire des communications) dans les limites des contraintes techniques. Le Service de l'aide sociale est également en train d'évaluer les possibilités pour un soutien administratif aux personnes, y compris en lien avec l'utilisation des outils numériques.

- Les personnes qui nécessitent un soutien afin d'acquérir la maîtrise des outils de recherche d'emploi numérique peuvent fréquenter les ateliers de postulation en ligne dispensés par l'OSEO.
- Les bénéficiaires d'aide sociale peuvent également accéder aux cours d'utilisation des outils numériques dispensés par Espace Femmes.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal de sa réponse circonstanciée. Je salue l'effort de la Ville d'avoir non seulement effectué une énumération quasiment exhaustive des diverses prestations accompagnant le développement de l'e-administration, mais surtout de les avoir conçues:

- le maintien des guichets physiques, afin de garantir les droits des habitant-e-s;
- la diffusion de prescriptions et de bonnes pratiques bien adaptées à la diversité de la population;
- les partenariats établis avec des acteurs proches des publics cibles (Pro Senectute, Cohésion sociale, Croix-Rouge, centres d'animation socioculturelle, Services de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale et celui de l'aide sociale) pour renforcer les appuis complémentaires (offre large ou offres ciblées) au développement de la cyberadministration et pour faciliter l'inclusion numérique de toute une série de publics spécifiques;
- la stratégie d'inclusion numérique spécifiquement pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Je suggère de valoriser ces prestations et de les rendre disponibles aux personnes concernées en les plaçant notamment sur le site la Ville de Fribourg, au pilier public et au Service de l'aide sociale.

- n° 163 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la sécurité des piétons, notamment des écoliers, sur la rue et le sentier du Nord

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 5 juillet 2023, Mme et M. O. Gex et J.-P. Wolhauser posaient la question suivante:

"Nous avons constaté que la rue et le sentier du Nord sont très fréquentés par des piéton-ne-s et cyclistes, notamment par des écoliers se rendant du quartier d'Alt aux écoles du Jura ou inversement, du quartier du Jura au CO du Belluard. Or, la cohabitation entre ces deux catégories d'usagers est problématique, voire souvent dangereuse, à cause de la vitesse élevée des cyclistes à plaque jaune. Les macarons au sol n'ont que peu d'effets sur les cyclistes, qui roulent à vive allure sur les deux tronçons pas très larges. Le conseil des parents des écoles du Jura a été récemment informé de cette situation critique.

Nos questions sont les suivantes:

- Que peut faire le Conseil communal pour sécuriser les deux tronçons pour les piéton-ne-s?
- Une mise en zone 20 pour les cyclistes est-elle possible?
- Est-ce que la pose de bancs, comme en sont posés à la rue Joseph-Piller, avec des gabarits réduits, est possible pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse des cyclistes sur les deux tronçons?
- Le Conseil communal est-il prêt à entreprendre des mesures pour résoudre ce problème récurrent?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal n'a constaté aucun problème particulier de sécurité vécue (accident) au sentier du Nord. Sur le secteur en question, on recense quatre accidents avec des rapports de police sur les 10 dernières années pour le secteur:

- Deux accidents de trottinettes/vélos avec perte de maîtrise, à des heures très tardives au milieu de la nuit et pour lesquels l'infrastructure n'était pas mise en cause.
- Un accident concernant une inattention d'un cycliste, qui était distrait et qui a percuté la borne en béton situé au début du sentier du Nord. Le cycliste était le seul impliqué dans cet accident. Depuis, le marquage autour de la borne a été renforcé et des éléments rétro-réfléchissants supplémentaires ont été ajoutés sur la borne.
- Un accident s'est produit en 2014 au débouché du petit sentier reliant la rue François-d'Alt au sentier du Nord. L'intersection a été sécurisée avec du marquage et un déflecteur qui permet de protéger les piéton-ne-s qui s'engagent sur le sentier en venant de la rue François-d'Alt. Cette correction semble bien fonctionner et il n'y a plus eu d'accident depuis à cette intersection.

Si les accidents recensés ne montrent pas de problème particulier, il est tout à fait possible qu'une partie des usagers aient un sentiment d'insécurité, notamment à cause de vélos qui ne ralentiraient pas suffisamment en dépassant des piéton-ne-s. Il suffit que quelques cyclistes passent très rapidement sur le sentier aux heures de pointe pour que les piéton-ne-s sentent cette insécurité. Ce problème bien réel existe dans de nombreux endroits et il est la conséquence d'une minorité d'usagers qui ne prêtent pas attention aux autres. C'est avant tout un problème de sensibilisation/prévention et le Conseil communal continuera à engager la Police locale dans des campagnes de prévention et de sensibilisation. De plus, le Secteur de la mobilité va tester à cet endroit un marquage avec de la peinture rugueuse, sur la base d'exemples observés dans des configurations similaires dans d'autres villes. Ces marquages seront réalisés cet automne 2023.

Afin de renforcer une saine cohabitation entre les usagers, un marquage a également été posé sur différents tronçons de l'itinéraire.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). La réponse ne nous satisfait que moyennement, car elle ne répond pas à la question de savoir s'il est possible de mettre la rue du Nord et le sentier du Nord en zone 20 pour les cyclistes et si le Conseil communal envisageait de poser des gabarits réduits pour améliorer la sécurité des piéton-ne-s, notamment des écoliers. Si le nombre d'accidents recensé par la Police

paraît minime, le nombre de cas probables d'accidents est certainement plus élevé. Ce qui est insuffisant, c'est le sentiment d'insécurité sur les deux tronçons lors du passage de cyclistes à vive allure. Nous pensons que la pose de grands triangles au sol, comme cela s'est fait dernièrement au Varis, pour marquer la présence d'écoliers, serait plus efficace que les petits macarons de couleur verte posés au sol. Vous parlez d'un marquage avec de la couleur rugueuse. Je suis curieux d'en savoir plus.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal de suivre l'évolution de ce secteur et de prendre toutes les mesures pour sécuriser ce passage, qui est utilisé par bon nombre de piéton-ne-s et d'écolier-ère-s, ainsi qu'une présence plus fréquente d'agent-e-s de la Police locale.

- n° 167 de Mme et MM. Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s), Claudio Rugo (PA), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) relative au statut contractuel des personnes qui enseignent à l'Ecole des p'tit·e·s artistes

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 5 juillet 2023, Mme I. Sob posait la question suivante:

"Les contrats de durée déterminée sont des contrats précaires pour les personnes travailleuses concernées puisqu'ils entravent la recherche de logement (les bailleuses privilégient la 'stabilité' des candidat·e·s au logement avec des contrats de durée indéterminée), le financement de projets (les banques ne prêtent que difficilement aux personnes au bénéfice de tels contrats, et les sociétés de crédit sont aussi restrictives pour l'octroi de leasing sur des véhicules), etc. Ces contrats peuvent également générer un stress important pour les personnes travailleuses concernées qui n'ont pas de sécurité dans leur emploi (sur le long terme).

Lorsqu'ils sont renouvelés à plusieurs reprises, se pose même régulièrement la question de l'admissibilité de ces pratiques. Il existe différentes jurisprudences sur ces questions et un aide-mémoire de la Ville de Lausanne, qui précise notamment que les contrats de travail en chaîne ne conservent leur licéité que s'ils portent sur des rapports de travail nettement différents, quoique liant les mêmes parties ou que les circonstances particulières font que la succession des contrats ne sert pas à échapper aux règles protectrices, mais correspond à un besoin justifié par des raisons objectives (ATF 4C.62/2001).

En revanche, il ne serait pas admis de conclure, par exemple avec des enseignant·e·s des écoles privées, ce qui fut le cas dans une jurisprudence, des CDD qui s'enchaîneraient pour chaque période scolaire (qui court en principe de septembre à juin) lorsque ceux-ci sont engagés de manière stable au sein de l'établissement.

Nos questions sont les suivantes:

1. Quelle est la proportion des personnes qui enseignent à l'École des p'tit-e-s artistes qui sont au bénéfice d'un contrat de durée déterminée (CDD)?
2. Quelle proportion d'enseignant-e-s au bénéfice d'un CDD est engagée par la Ville depuis plus de dix ans? Comment la Ville justifie-t-elle cette situation?
3. Pouvez-vous confirmer que la Ville limite le taux d'activité des personnes qui enseignent à 30%? Si oui, pour quelles raisons?
4. Pouvez-vous confirmer que les rapports de travail de ces personnes sont régis par le droit privé et non par le droit public? Si oui, pour quelles raisons?

En tant qu'employeuse de droit public, la Ville de Fribourg doit de se montrer exemplaire, et c'est un discours que nous avons entendu à de nombreuses reprises dans le cadre de l'adoption de plusieurs mesures en faveur du personnel communal au cours des derniers mois. Il serait bon qu'il n'y ait pas de 'laissés-pour-compte'. Merci pour vos précisions."

Réponse du Conseil communal

1. Quelle est la proportion des personnes qui enseignent à l'École des p'tit-e-s artistes qui sont au bénéfice d'un contrat de durée déterminée (CDD)?

25 personnes étaient engagées en CDD pour l'année scolaire 2022/2023. 26 personnes sont engagées pour l'année scolaire 2023/2024 avec de nouveaux contrats en cours d'élaboration.

2. Quelle proportion d'enseignant-e-s au bénéfice d'un CDD est engagée par la Ville depuis plus de dix ans? Comment la Ville justifie-t-elle cette situation?
 - a) Une personne est engagée depuis le 1^{er} septembre 2013, 9 personnes depuis le 1^{er} septembre 2014 et les autres sont arrivées durant ces dernières huit années.
 - b) Selon l'organisation actuelle, si le cours n'est pas suffisamment rempli, il n'ouvre pas. Soit le CDD n'est pas renouvelé, soit le taux d'activité est réduit en conséquence. Ces conditions sont connues du personnel et transmises en annexe au contrat de travail.

Des travaux sont en cours actuellement entre le Service des ressources humaines et le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale afin de permettre aux enseignant-e-s de l'École des p'tit-e-s artistes de bénéficier de contrats conformes au règlement du personnel.

3. Pouvez-vous confirmer que la Ville limite le taux d'activité des personnes qui enseignent à 30%? Si oui, pour quelles raisons?

La Ville ne limite pas le taux d'activité des personnes qui enseignent à 30%. Cependant, dans la pratique, la plupart des enseignant-e-s n'exercent à l'École des p'tit-e-s artistes qu'une activité accessoire.

Selon l'article 4 alinéa 2 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg, le taux d'activité mensuel de 25% concerne le personnel auxiliaire uniquement.

4. Pouvez-vous confirmer que les rapports de travail de ces personnes sont régis par le droit privé et non par le droit public? Si oui, pour quelles raisons?

L'article 4 alinéa 1 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg a la teneur suivante:

¹ *Le Conseil communal peut engager du personnel auxiliaire ou temporaire. Sauf renvoi exprès dans leur contrat, ils ne sont pas soumis au présent règlement, mais aux dispositions du code des obligations et à la législation fédérale sur le travail. Ils font l'objet d'un contrat de travail spécifique.*

² *Est considéré comme personnel auxiliaire, le personnel exerçant une activité irrégulière ou ne dépassant pas un taux d'activité mensuel de 25%.*

³ *Est considéré comme personnel temporaire, le personnel rémunéré au mois, exerçant une activité limitée dans le temps ne dépassant pas une année ou, en cas de prolongation du contrat, limitée à deux ans au plus. Toutefois, si les rapports de travail sont soumis au droit public, la durée de deux ans peut être dépassée.*

Les explications concernant l'article 4 RPer ont été données dans le message n° 45 du 20 août 2018 relatif à la révision du RPer:

"Le règlement du personnel n'est généralement pas applicable au personnel auxiliaire et temporaire, puisque, sauf renvoi exprès dans leur contrat ces collaborateurs ou collaboratrices sont engagé-e-s par des contrats de droit privé. Certaines règles concernant leurs rapports de travail ressortent toutefois du règlement. Pour rappel, si l'essentiel des rapports de travail d'une collectivité publique doit être soumis au droit public, il n'est pas exclu de recourir au droit privé. Ainsi, le statut de droit privé est en principe plus adapté pour le personnel temporaire ou ayant un faible taux d'activité, qui exerce des tâches particulières, mais avec un emploi du temps limité ou pour une durée relativement courte..."

L'alinéa 2 définit le personnel auxiliaire. La définition du règlement actuel est problématique. En effet, au vu de la réalité actuelle et de la jurisprudence, il est plus opportun que le statut d'auxiliaire dépende de l'irrégularité et/ou du faible pourcentage d'activité plutôt que de la liste des fonctions, celle-ci n'ayant en outre pas été mise à jour de manière systématique. De plus, au vu du nouveau système salarial et de la nouvelle liste des fonctions, il serait tout à fait envisageable d'engager une personne comme auxiliaire pour une fonction exercée par du personnel bénéficiant d'un contrat de droit public. Le personnel auxiliaire est en principe rémunéré à l'heure, mais cette condition n'a pas été reprise telle quelle. Enfin, la définition proposée permettrait également de passer des contrats d'auxiliaire de durée indéterminée, comme le prévoyait déjà l'article 3.3 DA.

L'alinéa 3 reprend la définition du personnel temporaire du règlement actuel, en ajoutant toutefois que le personnel doit être rémunéré au mois. L'activité ne doit alors pas dépasser une année, avec possibilité de prolonger le contrat jusqu'à deux ans. C'est le type d'engagement qui est utilisé pour les stagiaires à la Ville de Fribourg. Au-delà de cette durée, un autre type d'engagement devra être envisagé (auxiliaire, contrat de droit public). L'article 3.3 DA a également été supprimé, du fait de la

nouvelle définition du personnel auxiliaire qui permet de passer des contrats de durée indéterminée de droit privé."

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Nous remercions le Conseil communal pour les clarifications entreprises et sommes heureux d'apprendre qu'il a entamé une démarche de régularisation de la situation de certain-e-s enseignant-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes. Nous espérons néanmoins que ces démarches ne dureront pas dix ans. Nous avons aussi pu constater dans cette réponse détaillée que l'une des personnes travaille depuis dix ans à l'Ecole des p'tit-e-s artistes et que neuf autres y travaillent depuis neuf ans. Cela fait un certain nombre de personnes qui ont toujours ce même statut précaire, alors que ça fait un grand nombre d'années qu'elles y travaillent.

Dans la réponse, on nous dit que personne ne travaille à plus de 30%. Nous avons pu constater sur le terrain qu'à partir du moment où ces enseignant-e-s arriveraient à un 30%, en principe une autre personne est engagée. Par hypothèse, cela permet de les laisser dans ce statut qui n'est pas forcément avantageux.

Nous nous réjouissons donc de voir ces gens pouvoir bénéficier de contrats plus sympathiques.

Rugo Claudio (PA). En 2009, le lieutenant de préfet Maurice Guillet, dans l'affaire Dick-Piller-Zahnd, trois professeurs licenciés par la Ville de Fribourg et dédommagés à hauteur de CHF 500'000.-, a textuellement dit que rien ne s'oppose à ce que ces contrats ne soient considérés de droit public. Nous sommes en 2023 et j'espère que le syndic, qui a fait sienne cette affaire, et le Conseil communal, s'amendera.

Pour terminer, je dirais que M. Philippe Baumann est engagé depuis 2011, M. Jean-Daniel Cordonnier depuis 2006, Mme Kremena Fragnière depuis 2009. Ruth Schmid travaille depuis environ 20 ans. Les informations données aux membres du Conseil général sont fausses et c'est très grave. Cela veut qu'ils ne connaissent même pas leur dossier. Ça justifie les propos de l'éminent M. Stiglitz, auquel M. T. Steiert se référait: tout le monde ment.

- n° 170 de Mmes Adrienne Salina et Véronique Grady (PLR) relative à la traversée du pont de Zaehringen et du centre-ville par le camion-poubelle à destination de Châtillon

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 5 juillet 2023, Mmes A. Salina et V. Grady posaient la question suivante:

"Des riverains de la Cathédrale ont constaté que des camions de l'édilité transportant des déchets dégageant une odeur nauséabonde traversent le pont de Zaehringen, ainsi que les rues nouvellement pavées aux abords de la Cathédrale, jusqu'à une dizaine de fois par jour, avec un premier passage aux alentours de 07.30 heures. Ces véhicules empruntent ensuite le sens unique de

la gare, pour l'acheminement de déchets en direction de Châtillon et reviennent par le même itinéraire.

En sus de l'usure causée sur les ouvrages nouvellement rénovés ou en cours de rénovation, ce trafic provoque des nuisances liées au bruit et aux odeurs. Or, il semble que ce trafic n'a rien à faire au centre-ville et pourrait aisément être dévié par un autre itinéraire, afin de préserver ces ouvrages, dans lesquels la Commune ainsi que la population ont investi des montants importants. De plus, le pont de Zaehringen est fermé depuis 2014 aux véhicules motorisés, exception faite des véhicules d'urgence, des vélomoteurs, des transports publics et des taxis (cf. [communiqué de presse de la Ville de Fribourg](#)).

Par conséquent, nos questions sont les suivantes:

- Ce trafic de transit a-t-il été spécifiquement autorisé par le Conseil communal?
- Si oui, une alternative serait-elle envisageable pour supprimer ou limiter les nuisances liées audit trafic?"

Réponse du Conseil communal

La Voirie dispose de plusieurs véhicules de type poids lourd, dont un seul entre dans la catégorie des quatre essieux. Tous les véhicules lourds de la Voirie sont stationnés sur le site des Neigles et y accèdent par la route du Stadtberg. La route du Stadtberg a un embranchement avec la route de Berne, qui ne permet pas la giration des véhicules lourds. En conséquence, ces derniers doivent tourner au niveau du giratoire du Grand-Pont. Compte tenu du gabarit du camion quatre essieux, la configuration du giratoire du Grand-Pont ne lui permet pas la giration pour revenir sur la route de Berne et ainsi emprunter le pont de la Poya. Ainsi, une autorisation de circulation a été délivrée au camion quatre essieux en octobre 2014, soit depuis l'ouverture du pont de la Poya et la fermeture du pont de Zahringen.

Dans ce contexte, les possibilités suivantes ont fait l'objet d'analyse pour essayer de solutionner cette situation.

- Le réaménagement du carrefour entre la route du Stadtberg et la route de Berne a fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre de la réalisation du projet Poya et a abouti au constat que, compte tenu des emprises et du dénivelé, il n'était pas possible de le rendre compatible.
- La possibilité de tourner au giratoire suivant qui se trouve à Bourguillon. Le temps de trajet, la configuration du giratoire et l'impact environnemental ont conduit à renoncer à cette situation. En effet, un transport journalier en moins serait à prendre en considération, avec un souci de stockage y résultant sur le site des Neigles.
- L'adaptation du carrefour giratoire du Grand-Pont au moment de son réaménagement en 2021. Pour des raisons de modération de trafic, une adaptation n'a pas été souhaitée et a conduit au maintien de l'octroi de l'autorisation de circulation sur le pont de Zaehringen.

Concernant les caractéristiques du camion quatre essieux, elles sont à mettre en relation directe avec le transport des boues d'épuration de la STEP qui doivent être incinérées à la SAIDEF, expliquant la longueur particulière et la charge utile nécessaire. Le transport de quatre à cinq bennes de 40 m³

par jour est à considérer pour un total de huit à dix passages dans le quartier du Bourg et sur le pont de Zaehringen. Les odeurs relevées sont effectivement à mettre en relation avec le contenu des bennes. Le remplacement de ce véhicule est normalement prévu pour le budget 2026, pour une mise en service attendue à la mi 2027, compte tenu des procédures et des délais de commande. Néanmoins, le remplacement de ce véhicule est également tributaire de la présence sur le marché d'un véhicule de substitution en traction électrique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les paramètres suivants sont à considérer:

- La charge utile pouvant être transportée doit permettre les transports journaliers des bennes des boues de la STEP.
- L'autonomie de la charge électrique doit être suffisante pour garantir tous les transports journaliers actuels.

A noter qu'une réflexion est en cours pour le remplacement en 2025 d'un camion trois essieux par un camion quatre essieux de taille normale. Ce dernier pourrait compenser une partie des transports en tournant au giratoire du Grand-Pont. Cette réflexion butte actuellement sur les mêmes interrogations concernant le mode de traction électrique et un régime d'exception avec traction thermique pourrait être proposé afin de permettre le changement. Cette piste diminue les transports dans le quartier du Bourg mais ne les supprime pas totalement.

De plus, la piste d'un mandat externe pour le transport des boues de la STEP entre le site des Neigles et la SAIDEF a été analysé. Il en coûterait CHF 1'400.- par jour, soit environ CHF 350'000.- par an, auquel s'ajoute la non utilisation du camion quatre essieux et de son chauffeur pour la tâche du transport des boues de la STEP.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal informe qu'il n'a pas de solution toute faite pour résoudre cette problématique mais qu'il reste attentif à toute alternative qui se dessinerait pour permettre de décharger le quartier du Bourg du transport des boues d'épuration de la STEP.

Salina Adrienne (PLR). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse détaillée, qui nous a permis de bien appréhender la situation et nous rendre compte des contraintes générées par ce passage. Nous sommes satisfaites de la réponse.

- n° 172 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'exercice du droit de vote au niveau de la Ville de Fribourg, notamment pour les personnes détentrices d'un permis C

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 5 juillet 2023, M. C. Rugo posait la question suivante:

"J'ai croisé hier matin Mme Eva Heimgärtner, qui avait appelé une de ses voisines. Cette personne a le permis C depuis onze ans et est domiciliée en ville de Fribourg. Elle n'a jamais reçu de convocation

ou de lettre concernant les votations. C'était ce que j'avais présumé lors du vote. Voici mes questions:

- a) La Ville de Fribourg a-t-elle invité toutes les personnes ayant le droit de vote, et ce en particulier lors du vote sur l'initiative des pigeons?
- b) Combien de Suisse-sse-s ont le droit de vote sur la commune de Fribourg?
- c) Combien de détenteur-ric-e-s de permis C ont le droit de vote à Fribourg?
- d) Pouvez-vous affirmer que les enveloppes de vote leur sont bien parvenues, contrairement à ce que diverses personnes m'ont relaté?

La personne dont je parle habite la rue de la Neuveville. Pour l'instant, je ne donne pas son nom. J'attends que vous répondiez à mes questions.

- e) Est-ce que cela remettrait en doute le vote sur l'initiative des pigeons? J'avais téléphoné à la Préfecture. Qu'est-ce qui nous garantit que toutes les enveloppes ont été envoyées aux personnes détentrices d'un permis C?"

Réponse du Conseil communal

- a) La Ville de Fribourg a-t-elle invité toutes les personnes ayant le droit de vote, et ce en particulier lors du vote sur l'initiative des pigeons?

Toutes les personnes ayant le droit de vote ont reçu le matériel de vote pour l'objet communal, à savoir:

- les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune;
- les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C);
- les étrangers ou étrangères inscrits au Registre électoral d'une commune qui quittent le canton sont, à leur retour, réinscrits dans le Registre électoral de leur commune de domicile, pour autant qu'ils soient au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

- b) Combien de Suisse-sse-s ont le droit de vote sur la commune de Fribourg?

Le nombre d'électeurs inscrits, pour la Ville de Fribourg, au niveau fédéral et cantonal est le suivant: 20'045 (état au 14 août 2023).

- c) Combien de détenteur-ric-e-s de permis C ont le droit de vote à Fribourg?

Le nombre d'électeurs inscrits, pour la ville de Fribourg, au niveau communal est le suivant: 5'914 (état au 14 août 2023).

- d) Pouvez-vous affirmer que les enveloppes de vote leur sont bien parvenues, contrairement à ce que diverses personnes m'ont relaté?
(La personne dont je parle habite la rue de la Neuveville. Pour l'instant, je ne donne pas son nom. J'attends que vous répondiez à mes questions.)

Le matériel de vote est envoyé en courrier B "Envois pour élections et votations" par La Poste. La personne qui n'a pas reçu le certificat de capacité civique ou le matériel de vote, ou qui l'a égaré, peut le demander au secrétariat communal ou au bureau électoral lors du scrutin (art. 10 al. 2 du règlement sur l'exercice des droits politiques; RSF 115.11).

- e) Est-ce que cela remettrait en doute le vote sur l'initiative des pigeons? Qu'est-ce qui nous garantit que toutes les enveloppes ont été envoyées aux personnes détentrices d'un permis C?

Le Registre électoral est en permanence à jour. Comme mentionné ci-dessus, le matériel de vote a été envoyé à l'ensemble des personnes ayant le droit de vote au niveau communal.

En ce qui concerne la votation relative à l'initiative communale mentionnée, les voies de droit étaient à disposition comme pour toute votation communale.

Finalement, le Conseil communal exprime sa désapprobation face aux insinuations et aux affirmations générales et non avérées, qui mettent en doute, sans fondement aucun, le travail fourni par l'administration communale.

Rugo Claudio (PA). Ce sera l'unique fois que nous avons eu une question et deux réponses du Conseil communal: une réponse instantanée du syndic M. T. Steiert et une autre réponse du Conseil communal. Je l'invite à émettre une troisième réponse, car on a appris qu'il y a 5'000 étranger·ère·s détenteurs du permis C. Je vais être proactif et ne pas regarder le passé. J'invite le Conseil communal à faire la traduction de la prochaine initiative (arguments, moyens de vote) pour ces 5'000 étranger·ère·s. Cela veut dire en portugais, en espagnol, en turc, peut-être en albanais, afin que tout le monde puisse voter en connaissance de cause. J'aimerais savoir combien d'étranger·ère·s ont voté sur l'initiative du pigeon. Moi, je ne suis pas un pigeon.

E. Nouvelles questions

- n° 173 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à la vente du Gîte d'Allières

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Le Conseil Communal peut-t- il donner des garanties que le Gîte d'Allières restera dans le domaine public, c'est-à-dire qu'il ne sera pas vendu à des privés, qu'ils soient chinois ou fribourgeois?

Pour des générations de Fribourgeoises et de Fribourgeois, le Gîte d'Allières fait partie du patrimoine et de leur identité. Chaque année, des milliers d'élèves de la ville bénéficient de camps de ski. Des générations de familles et de sportifs y ont fait halte de jour, comme de nuit.

Le Gîte a été construit il y a 90 ans par Beda Hefti, qui avait une vision pour la ville et le canton. Nous n'avons pas eu beaucoup d'autres types de ce genre depuis. Le Gîte a connu quelques difficultés. Il a été sauvé par la Ville de Fribourg en 1987, sous l'impulsion de son Service des sports et de Dominique de Buman, dans le but que le chalet ne tombe pas en mains privées, en l'occurrence dans celles pas très nettes du promoteur de l'époque "Kéké" Clerc. Voilà que maintenant la Ville de Fribourg veut le remettre sur le marché.

Intervenant à titre personnel, mais en espérant être soutenu par mes collègues, je demande que cet endroit mythique, sympathique et utile poursuive sa mission d'un lieu ouvert à la population. On a tous quelque chose en nous du Gîte d'Allières.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 174 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative au temps d'attente pour la sortie du parking de la patinoire (P2)

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Le 4 septembre dernier, le communiqué de presse de la Ville de Fribourg annonçait l'ouverture du parking de la patinoire communale. Il est réjouissant qu'enfin les travaux soient terminés; que les défauts de construction soient sérieusement réparés et réjouissant aussi que les négociations menées entre les parties prenantes aient permis d'éviter à la Ville des coûts supplémentaires. Je remercie le Conseil communal. Cependant, le communiqué de presse de la Ville est peu loquace sur le problème révélé deux jours auparavant, le 2 septembre, par le journal La Gruyère qui titrait "une heure d'attente avant de sortir du parking". Selon décision de la Préfecture de la Sarine, "les utilisateurs du parking Saint-Léonard devront compter avec l'impossibilité de sortir du parking Saint-Léonard dans l'heure (probablement un peu moins) suivant la fin du match".

Mes questions sont les suivantes:

- Quel est le motif d'une décision aussi restrictive concernant la liberté de sortie du parking pour les usagers dudit parking?
- Est-il possible d'avoir accès au document d'autorisation qui a été émis par la Préfecture?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. L'obligation de cette attente pour pouvoir sortir du parking a été ordonnée par la Préfecture. Je ne peux que vous renvoyer auprès d'elle, ainsi que pour le document qui a été produit. Il n'appartient pas au Conseil communal de vous le transmettre et je pense qu'elle va vous le donner, car elle n'a pas de raisons de ne pas le faire.

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 175 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à l'existence d'une planification communale de la mobilité

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Cet été, une énième restriction de trafic a fleuri à Pérolles. Une interdiction de tourner à gauche a été plantée à la sortie de la rue des Pilettes, en direction du boulevard de Pérolles, empêchant les automobilistes de se diriger depuis la route des Arsenaux vers la gare. Le panneau est aujourd'hui recouvert d'un sac poubelle et a fait place provisoirement à un comptage.

Conformément à l'article 107 de l'ordonnance sur la signalisation routière, une telle mesure doit faire l'objet d'une publication, afin de consulter les personnes intéressées. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de publication. Ce n'est pas la première fois, notre groupe était déjà intervenu lorsqu'une restriction identique avait été posée sans publication au carrefour Richemond.

Notre groupe se pose de sérieuses questions sur la gestion du Service de la mobilité et sur la légalité de certaines mesures, qui semblent vouloir être imposées sans que qui que ce soit puisse s'exprimer.

Mes questions sont les suivantes:

- Cette restriction aux Pilettes a-t-elle fait l'objet d'une publication en bonne et due forme? A-t-elle-même fait l'objet d'une décision du Conseil communal ou n'est-elle que le fait du Service de la mobilité?
- Cette restriction est-elle coordonnée avec le projet de fermeture de l'avenue de la gare au trafic et avec les reports de flux qui seront engendrés par ce projet?
- D'une manière générale, le Conseil communal dispose-t-il d'une planification ou d'une stratégie générale pour la Commune, tenant compte de la hiérarchisation du réseau et des mesures de réglementation prévues à court et moyen termes? Ou prend-il des mesures au coup par coup selon ce que propose le Service de la mobilité?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. Je le cite de mémoire, car je n'ai pas toutes les dates en tête. Je peux vous garantir que cette restriction a été demandée à la Ville de Fribourg par l'Agglomération – j'insiste. Certes, la Ville fait partie de l'Agglomération, mais cette restriction est en lien avec le dévoiement de la ligne 5. En effet, c'est une condition du projet Gare. Le carrefour Richemond est une partie du projet en cours de réalisation. On se rend toutes et tous compte qu'il était impératif de dévier la ligne 5 par la route des Arsenaux pour soulager le secteur Richemond du trafic que génèrent les transports publics. On sait que le projet de transformation de la gare permet aujourd'hui aux bus de la ligne 5 de sortir de la ville par la route des Arsenaux, mais ne permet pas aux bus de rentrer en ville par la route des Arsenaux, car on a des îlots sur lesquels se trouvent de l'éclairage public ou des lignes de contact des transports publics. Pour pouvoir respecter cette condition en lien avec le projet Gare, il a fallu trouver une façon de faire circuler la ligne de bus en direction de la gare. Elle a donc été déviée par les Pilettes, puis sur Pérolles avec un arrêt provisoire dans le secteur de l'entreprise multinationale suisse qui vend des cafés en capsules. Voilà ce qu'il en est de la genèse de la méthode. Oui, cette mesure a été demandée par l'Agglomération.

Elle a fait l'objet d'un rapport du Service de la mobilité au Conseil communal, qui l'a publié en bonne et due forme.

Vous avez encore parlé d'un sac en plastique qui obstrue temporairement le panneau. Il y a des travaux en ville de Fribourg et il est parfois possible, qu'en lien avec ces travaux, on fasse des mesures qui permettent de péjorer le moins possible la circulation de tous les modes de transport de la ville. C'est donc de manière temporaire, liée à un dispositif de circulation provisoire et à des chantiers, que ce panneau est recouvert.

Vous trouvez la planification dans le plan d'aménagement local, avec les différentes stratégies voulues en matière de mobilité. Ce sont des stratégies liées au transport individuel motorisé, aux transports publics et à la mobilité douce. Cette planification est concomitante des plans directeurs régionaux que sont le PA 2, 3 et 4, prochainement PA 5, qui doivent s'inscrire en cohérence avec le plan directeur cantonal.

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 176 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative au bilan de l'action de promotion de vélos électriques rallongés à l'intention des familles

Collaud Gérald (CG-PCS). En avril 2023, la Ville de Fribourg a lancé une action de promotion à l'intention des familles en mettant à disposition des vélos électriques rallongés (longtail). Plus ou moins à la même période, des vélos cargos ont été proposés en prêt pour les commerçant·e·s. Le Conseil communal peut-il nous indiquer le résultat de ces promotions?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. En effet, entre avril et octobre, le Conseil communal, par l'intermédiaire du Service de la mobilité, a organisé une action visant à mettre à disposition des vélos électriques rallongés (longtail) destinés aux familles. Il a été mis à disposition de la population 3 vélos, notamment pour leur permettre de tester ces véhicules qui sont capables de transporter facilement des charges ou des passagers. Vous avez très certainement vu des familles qui les utilisent pour transporter leur·s enfant·s. A la fin de l'action, une des personnes qui participe à l'action sera tirée au sort et gagnera l'un des vélos. Cette action a été réalisée en partenariat avec le magasin La Mécanique Vélo, à Givisiez. Ce magasin loue ces vélos à la Ville de Fribourg et s'occupe de la maintenance. L'action a été annoncée publiquement après un point de presse, le 20 avril de cette année, et a connu immédiatement un très vif succès. Au total, 71 personnes se sont manifestées pour réserver un vélo longtail. Toutefois, étant donné le nombre restreint de vélos disponibles, ainsi que la période relativement longue d'un prêt car nous les prêtons environ deux semaines, seules 36 personnes ont pu être inscrites pour cette année. Plusieurs dizaines de personnes restent donc en attente d'une éventuelle reconduite de l'action en 2024. Au total, la mise en place de cette action a coûté CHF 11'495.- et le leasing des trois vélos pour la durée de l'action s'est élevé à CHF 7'500.-. A cela s'ajoute le rachat d'un des vélos pour CHF 3'110.-, ainsi que divers matériels utiles à la location (casques, antivols) pour CHF 685.-. Globalement, l'action est très appréciée des habitant·e·s et des personnes qui en ont profité, que ce soit oralement lors des prêts ou par écrit. En réservant un vélo, les personnes ont manifesté une très forte gratitude à l'égard de la Ville pour la mise en place de cette action.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 177 de M. Pascal Wicht (UDC) concernant l'état d'avancement de la validation du règlement communal relatif à la politique foncière active de la Ville de Fribourg

Wicht Pascal (UDC). Ma question porte sur le règlement communal relatif à la politique foncière active de la Ville de Fribourg. Il a été adopté par le Conseil général en septembre 2021. Selon les dernières informations dont je dispose, mais qui datent un peu, ce règlement n'avait pas encore été validé par la DIAF. Il a été bloqué, en particulier sur son article 3 qui prévoit que le Conseil communal ait la possibilité d'attribuer des excédents budgétaires aux comptes à la réserve de politique foncière active. Où en sommes-nous actuellement? Ce règlement a-t-il été validé par la DIAF ou est-ce qu'il va l'être prochainement? Si non, pourquoi?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Ce règlement n'est, à ma connaissance, pas encore validé par l'Etat. Nous contestons une recommandation qui a été émise. Nous avons donc demandé à l'Etat de prendre une décision formelle, que nous pourrions ensuite attaquer, ou pas, selon la décision. Nous relançons régulièrement les services de l'Etat. La dernière ayant eu lieu il y a deux semaines. C'est bien embêtant, puisque nous aimerions commencer à pouvoir prélever sur ce fonds, car nous avons des frais liés à des études en vue d'acquisitions.

Wicht Pascal (UDC). Je ne suis pas vraiment satisfait de la réponse, étant donné que ce dossier traîne depuis maintenant deux ans. Vous me permettrez une petite citation du soussigné lors du débat que nous avons eu sur ce rapport: "Nous avons d'ailleurs des doutes sur le fait que cela soit véritablement conforme à la loi sur les finances communales, dans la mesure où la constitution d'une réserve est financée par le compte de fonctionnement (et non pas par une attribution de bénéfice comme dans le cas d'une entreprise), cela doit donc faire l'objet d'un crédit budgétaire et, cas échéant, d'un dépassement de crédit accordé par le Conseil général". Nous vous l'avions dit il y a deux ans, on ne nous a pas écoutés, on aurait peut-être dû.

- n° 178 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la mise en place de fontaines à eau sur le territoire communal

Page Maurice (CG-PCS). M. P. Wicht vient de nous parler de deux ans, moi je vous parle de cinq ans! A quand des fontaines à eau en ville de Fribourg? Dans sa réponse au postulat n° 82 du 2 juillet 2018 demandant l'installation de fontaines à eau, déposé par F. Miche (PS), D. Gander (UDC), M. Parpan (CG-PCS) et le soussigné, la Ville indiquait vouloir se doter d'un plan directeur du mobilier urbain structuré en plusieurs volets. Je cite: "Elle débutera dès septembre 2019 une étude concernant le plan directeur du mobilier urbain. Les fontaines à eau feront partie de cette planification. Le calendrier projeté est le suivant:

- septembre 2019: envoi du cahier des charges à plusieurs bureaux;
- novembre 2019: lancement du mandat;
- novembre – mars 2020: travail sur plan directeur et catalogue du mobilier urbain;
- avril 2020: rendu final.

Une fois le plan directeur du mobilier urbain élaboré, ou parallèlement, les emplacements les plus appropriés au regard des points d'eau existants doivent être définis.

Au vu de ce qui précède, le Service d'urbanisme et d'architecture étudiera ces prochains mois l'intégration des fontaines à eau dans sa planification du mobilier urbain".

Je constate cinq ans après que les fontaines à eau ne sont toujours pas installées. D'où mes questions:

1. Le modèle de fontaine à eau est-il défini dans le catalogue du mobilier urbain?
2. Dans quels délais les habitant·e·s de la ville et les visiteurs pourront-ils disposer de ces fontaines à eau?

Je signale que la réponse peut attendre la prochaine séance, vu que j'ai déjà attendu cinq ans.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. M. M. Page ayant eu la gentillesse de transmettre sa question préalablement par écrit, je vous transmets la réponse. Oui, le modèle de fontaine à eau, c'est-à-dire fontaine à boire, est défini en page 37 sur 49 du catalogue du mobilier urbain, qui a été adopté par le Conseil communal en date du 2 novembre 2022. Le catalogue peut être téléchargé sur la page du Service de l'urbanisme et d'architecture, sur le site de la Ville de Fribourg: https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/202304_Catalogue_Mobilier_urbain_2022.pdf

Une première fontaine a été installée cet été sur la place Liselotte Spreng, afin de tester ce matériel.

Parallèlement, un travail de recensement global de l'ensemble des points d'eau en Ville de Fribourg a été effectué. Il recense les fontaines, les fontaines historiques, les bornes à bouton presseur et les prises d'eau.

Par ailleurs, une coordination a été réalisée entre les différents services de la Ville pour la suite des démarches et une analyse des coûts y relatifs.

Suite au changement à la tête de la direction de l'Edilité, le Conseil communal n'a pas encore pu se prononcer sur la suite qu'il entend donner au déploiement des fontaines à eaux, chose qui sera faite ces prochains mois. Le Conseil communal va pouvoir se prononcer sur le résultat du processus de coordination entre les services à ce niveau-là.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 179 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à l'élimination ou le remplacement des barrières métalliques barrant la rue Pierre-Kaelin

Page Maurice (CG-PCS). Depuis des années pour ne pas dire des décennies, des barrières métalliques de type vauban, utilisées habituellement pour des manifestations, barrent la rue Pierre-Kaelin, en plein centre-ville. Outre leur aspect inesthétique, on peut sérieusement se demander quelle peut être leur utilité, à part afficher des panneaux électoraux du CG-PCS.

- Quelles mesures les services de la Ville entendent-ils prendre pour éliminer ou remplacer ces barrières par un dispositif plus adéquat?
- Dans quels délais ces mesures pourront-elles être appliquées?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 180 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative aux caisses en bois à l'effigie de l'Union des paysans fribourgeois

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Depuis quelques mois, ont fleuri au centre de notre ville des caisses en bois à l'effigie de l'Union des paysans fribourgeois, qui fête son 175^{ème} anniversaire, en partenariat avec la Ville de Fribourg et Fribourg Ville du goût. C'est un parcours de découverte pour initier les citoyen-ne-s de cette ville sur les origines de notre nourriture. On peut suivre "la germination et la croissance de légumes, de céréales, de plantes sarclées, de plantes aromatiques et d'herbage". Je cite encore: "c'est le travail de la terre par des personnes passionnées, qui permet de nourrir la population de notre pays". C'est une excellente initiative. Cependant, ces caisses, outre le fait qu'elles soient très mal orientées et presque en déséquilibre devant la salle Equilibre en tout cas, sont vides, terreuses ou remplies de plantes jaunies et séchées. Elles servent, c'est sûr, d'urinoir aux fêtards des nuits blanches de Fribourg.

Cela donne une image déplorable et qui ne doit pas plaire à nos paysans. D'où mes questions:

- Est-ce que les arrosoirs de la Ville étaient troués cet été ou a-t-on manqué d'eau? La Ville n'a donné pourtant aucune restriction d'arrosage cet été.
- Ne devrait-on pas éliminer ces caisses avant la fin de la semaine, avant les festivités de la Bénichon, qui je l'espère ramèneront beaucoup de monde en ville?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 181 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à la non-désignation de blueFACTORY comme quartier de la ville

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Le 18 juillet dernier, la Ville de Fribourg a diffusé un communiqué relatif aux nouvelles délimitations des quartiers. Elle compte désormais 12 quartiers, dont un nouveau venu: le quartier des Places au centre-ville. Dans son message au Conseil général du 5 janvier 2021 au sujet de l'augmentation de capital dans la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, le Conseil communal parle du "quartier blueFACTORY" à 125 reprises, sans compter les autres documents où il y fait mention. Il dit notamment et je cite "Le quartier doit être non seulement un site de référence pour l'hébergement de projets technologiques, mais se différencier par une intégration urbaine élevée" ou encore "Par son caractère de quartier, blueFACTORY est également appelé à être un lieu de vie dans lequel seront intégrés, entre autres, des restaurants, des projets culturels et, plus tard, des logements innovants au sens de la charte". Ma question est donc la suivante: pourquoi blueFACTORY n'est-il pas le 13^{ème} quartier de la ville de Fribourg, outre le chiffre qui pourrait lui porter malchance?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Ma réponse instinctive aurait été: la dénomination de quartier officiel de la Ville de Fribourg se mérite – je laisse juger chacun d'entre vous si blueFACTORY, dans son état actuel, mérite d'être officialisé en tant que quartier.

Plus sérieusement, lors du travail du Conseil communal de délimitation des quartiers de la ville, le site de blueFACTORY n'a pas été considéré comme un quartier en tant que tel car, encore actuellement, aucun habitant n'y vit.

La Ville de Fribourg a procédé à ce travail de délimitation claire et officielle en collaboration avec les associations de quartiers et des experts. Le but était notamment de cerner au mieux les améliorations potentielles dans les quartiers en donnant à l'administration une référence géographique unique pour ses analyses.

Les 12 quartiers récemment officialisés ont été délimités en suivant des critères englobant les thèmes suivants: typologie urbaine, histoire, lieu de vie et sentiments d'appartenance. Or, blueFACTORY est un lieu de vie en devenir, situé sur une friche qui a toujours été un site industriel. Cette situation ne justifiait pas, en l'état, d'en faire un quartier à part entière.

A la vue d'une analyse croisée du site effectuée notamment sur la typologie du bâti, l'équipement d'intérêt général (écoles) et le sentiment d'appartenance (habitants), il n'a pas été souhaité de réaliser un "quartier" blueFACTORY en tant que tel, mais plutôt de l'intégrer au quartier plus large de Beaumont-Vignettaz, qui englobe aussi le site des Daillettes.

En d'autres termes, nous ne pouvons qu'espérer que blueFACTORY devienne un quartier. Cependant, aujourd'hui, il ne répond pas encore aux critères retenus par le Conseil communal.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 182 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la mise en place de l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur le réseau routier communal

Krienbühl David (PLR). La question concerne la mise en place de l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur une majorité du réseau routier de la Ville de Fribourg sans distinction d'horaires. Comme vous l'avez certainement toutes et tous remarqué, de nombreux panneaux de limitation de vitesse, couverts de sacs poubelles ont fleuri ces dernières semaines sur le réseau routier communal.

Mes questions:

- Où en est-on avec cette mise en place?
- Quel est le calendrier?
- Comment les citoyens seront avertis de ce changement de paradigme?
- Y aura-t-il de nouveaux radars?
- Est-ce que l'achat de rames TPF supplémentaires pour les lignes 1 et 2 a été communiqué à l'Agglomération de Fribourg?

- Combien de rames supplémentaires seront nécessaires sur les lignes 1 et 2 pour le maintien des cadences?
- Y aura-t-il d'autres lignes TPF impactées?

Aussi, aujourd'hui, j'apprécierais d'avoir un calendrier clair et précis concernant cette mise en place de l'abaissement de la vitesse à 30 km/h et de ses conséquences financières en matière de transports publics et du maintien des cadences horaires des TPF.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal a informé les médias qu'une conférence de presse se tiendrait le 26 septembre. Vous avez toutes et tous déjà pu lire en primeur dans votre quotidien préféré que la mesure serait mise en place le 2 octobre. Il va falloir encore patienter jusqu'à la conférence de presse concernant le chapelet de mesures de communication destinées à la population et aux usager·ère·s de la route. Nous n'avons que deux médias qui sont dans cette salle et ce ne serait pas très fairplay de tout dévoiler ce soir. La mesure mérite d'être diffusée de manière ample, dans l'intérêt de notre population et de nos usager·ère·s.

Le Conseil communal s'est doté d'une stratégie de mobilité et d'un calendrier pour l'accomplir. Le calendrier est tenu. Ce que nous avons prévu de faire sera dévoilé le 26 septembre. J'encourage bien sûr la presse à être présente ce jour-là. Ce sera probablement intéressant pour tout un chacun.

Concernant les radars. Dans la mesure où la Ville de Fribourg n'a pas de délégation de compétence en matière de verbalisation des excès de vitesse, elle ne fera pas d'acquisition de radars en lien avec la vitesse. Elle possède une délégation de compétence pour des radars situés dans des carrefours à feux, ceci en lien avec les infractions liées aux gens qui brûlent des feux rouges. Néanmoins, je peux vous assurer que la Police cantonale, avec laquelle la Ville de Fribourg, par sa Police locale, dialogue, fera des contrôles radars. Je peux vous dire que la Police cantonale fait des contrôles réguliers, tous les mois dans cette ville. J'en veux pour preuve simplement qu'elle communique à mes services les axes sur lesquels elle effectue des contrôles avec passablement de précision. Oui, il y a aura des contrôles. Néanmoins, je peux dire que quand on plante une nouvelle mesure de ce type, on ne va pas demander à la Police cantonale de verbaliser le premier matin, à la première heure. Il y aura une stratégie en matière de verbalisation de la vitesse qui se mettra en place de manière proportionnée.

Pour ce qui est des rames TPF, j'ai contacté l'Agglomération, qui aujourd'hui est plutôt dans les starting-blocks pour monitorer les effets de la mesure. L'Agglomération, à ce jour, n'a pas demandé aux commanditaires de faire l'acquisition de bus supplémentaires. Vous avez deux représentants au sein du Conseil d'administration des TPF. J'ai contacté la direction des TPF, qui, de manière prudente, dit qu'il serait potentiellement important de faire l'acquisition de deux bus articulés, un pour la ligne 1 et un pour la ligne 2. Ceci dit, l'Agglomération m'a dit, pas plus tard que ce matin, que la ligne 1 et la ligne 2, sans l'introduction du 30 km/h a déjà aujourd'hui des difficultés pour tenir ses horaires. On le sait toutes et tous, ce sont des lignes qui sont très longues. La ligne 1 commence à Marly et finit à Granges-Paccot. Il est possible qu'avec l'introduction du 30 km/h il y ait un effet qui nécessite l'acquisition de matériel roulant ou qui provoque ce point de bascule. C'est possible! Néanmoins, les études que le Service a pu lire à ce sujet ont toujours démontré qu'il n'y avait certes une petite péjoration de la vitesse commerciale des transports publics en lien avec l'introduction du 30 km/h dans les centres urbains, mais que d'une manière générale cette petite péjoration était assez marginale. J'en veux pour preuve un exemple simple. On a des arrêts de bus tous les 300 m. Le bus est à 0 km/h pour laisser entrer les personnes à l'intérieur. Il est difficile pour lui d'accélérer à 50

km/h sur 150 m, pour décélérer très rapidement et se retrouver à 0 km/h 150 m plus loin. La vitesse des transports publics entre deux arrêts excède parfois le 30 km/h, mais je dirais qu'elle est en général assez proche, voire souvent inférieure à 30 km/h. J'en veux pour preuve les bouchons qui font que nos bus soient bloqués avec des vitesses commerciales qui sont en général proches du 17 km/h. Néanmoins, il faut voir ces éléments comme une comptabilité, avec des plus et des moins. Vous avez raison, l'introduction du 30 km/h pourrait avoir une influence marginale négative sur la vitesse commerciale des transports publics. Par contre, il faut aussi relever tous les efforts que le Conseil communal et la Ville de Fribourg font pour améliorer la vitesse commerciale, notamment dans le cadre de priorisations de bus. Je pense à la ligne 5, sur le secteur des Pilettes à Pérolles. Je pense toujours à la ligne 5 sur le secteur Arsenaux, avec les boucles qui permettent aux bus de s'engager au sommet en coupant le trafic individuel motorisé. Je pense aux améliorations des bus sur l'axe du Jura ou sur le secteur du Bourg. Vous vous rappelez qu'en supprimant le trafic individuel de 25'000 voitures par jour dans le quartier du Bourg, avec des bouchons à répétition, les bus ont augmenté significativement leur vitesse commerciale. La ligne 4 a subi un réaménagement près de la gare et celui-ci a fait ses preuves. L'Agglomération m'a soufflé le projet de centrale de régulation de trafic, qui devrait à terme voir le jour. J'en parle parce qu'aujourd'hui, ce qui coûte le plus et qui pèjore le plus la vitesse commerciale des transports publics, ce n'est certainement pas l'introduction du 30 km/h, mais ce sont les bouchons répétés depuis des décennies. Ils sont provoqués par les pendulaires, par le trafic de transit. J'en veux pour preuve la ligne 6, qui met parfois 45 minutes depuis l'Hôpital cantonal jusqu'à l'arrêt qui est situé sur la route de Villars. C'est vrai que cela a un coût important et pèjore la vitesse commerciale des transports publics.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 183 de Mme Adeline Jungo (PS) relative à la suite donnée aux réflexions des Assises de la vie nocturne

Jungo Adeline (PS). Le 30 mai 2017, j'ai déposé avec mon collègue Elias Moussa, alors encore conseiller général, un postulat demandant d'étudier l'élaboration d'un concept de "vie nocturne" en ville de Fribourg. Le 2 juillet 2018, le Conseil communal répondait que la Préfecture de la Sarine avait lancé une réflexion en trois "paquets":

1. Assises de la vie nocturne, pilotées par la Préfecture;
2. Groupe de travail de Politique de vie nocturne, piloté par la Ville de Fribourg;
3. Groupe de travail Autorisations et harmonisation des pratiques, piloté par la Préfecture ou la Police du commerce.

Le rapport final du Conseil communal contenait en outre un état des lieux, ainsi que de nombreux autres éléments dans un document très détaillé de huit pages. Cependant, la conclusion de ce rapport mentionnait qu'il était encore "trop tôt pour formuler des propositions".

Le 12 juillet 2023, la Ville de Fribourg, les acteurs et actrices de la vie nocturne, la presse et moi-même recevions de la part de la Préfecture le "Rapport des Assises de la vie nocturne" qui répondait ainsi au premier "paquet" de réflexions.

Mes questions sont les suivantes:

1. Dans le rapport des Assises de la vie nocturne, la Préfecture mentionne 22 recommandations. De quelle manière la Ville de Fribourg va-t-elle les mettre en place et dans quel délai?
2. La Ville de Fribourg pilote le deuxième groupe de travail Politique de vie nocturne. Est-ce qu'un rapport semblable à celui de la Préfecture existe déjà? Si oui, quelles en sont les propositions et les résultats concrets?
3. La Ville de Fribourg peut-elle me renseigner sur les conclusions du troisième groupe de travail Autorisations et harmonisation des pratiques?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 184 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état d'avancement de la politique de l'habitat et du logement et du règlement concernant le logement social, d'utilité publique et coopératif

Allenspach Christoph (PS). Suite au rapport du Conseil communal concernant le postulat n° 33, déposé en 2017, et le dépôt de la proposition n° 29, déposée en 2021, pouvez-vous nous communiquer des informations sur l'avancement de la politique de l'habitat et du logement, et plus exactement sur l'avancement d'un règlement concernant le logement social, d'utilité publique et coopératif?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 185 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état d'avancement du règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement

Allenspach Christoph (PS). Suite au rapport intermédiaire et informatif du Conseil communal au sujet de la proposition n° 11, déposée en 2014, pouvez-vous nous communiquer des informations sur l'avancement d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesure d'aménagement?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 186 de M. Christoph Allenspach (PS) relative aux places de stationnement autorisées sur les pavés jouxtant la Cathédrale

Allenspach Christoph (PS). Les premières surfaces à côté de la Cathédrale ont maintenant été pavées et de nombreux habitant-e-s se réjouissent de voir le résultat final. A peine pavée, des voitures des paveurs apparaissent sur leur œuvre. Ce n'est pas du stationnement sauvage, car il y a des petites plaques contre le mur de la Cathédrale, avec le numéro des voitures. Ceci est difficile à comprendre. Je ne suis pas le seul à vouloir savoir qui a donné les autorisations.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Comme vous m'avez posé cette question au début de la séance, j'ai pu aller voir dans le Registre foncier à qui appartenait la parcelle en question. Si je ne m'abuse, il doit s'agir de la parcelle n° 16463, qui appartient à l'Etat de Fribourg. Je suis également allé sur le portail cartographique de la Ville de Fribourg, le Sitecof, et j'ai pu constater que sur cette parcelle il y a deux places de stationnement, qui sont légalisées. Elles ont dû faire l'objet d'une procédure en bonne et due forme au moment où elles ont été légalisées. Voilà ce que je peux dire dans les faits. Cependant, à qui l'Etat loue ces places de stationnement, il n'appartient pas au Conseil communal de répondre à cette question.

Allenspach Christoph (PS). Je suis moyennement satisfait de la réponse. Je crois que cela vaut une petite intervention auprès des instances du Canton. Cela contredit le projet de revitalisation du Bourg. C'est bizarre que le Canton agisse contre la Ville. A peine les travaux terminés, il fait déjà ce qu'il veut. C'est assez fâcheux. Je vous prie d'intervenir assez rapidement auprès des instances concernées.

- n° 187 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la présence des membres du Conseil communal aux séances du Conseil général

Rugo Claudio (PA). Je lis l'article 40 de la loi sur les communes: "Séances – Présence du Conseil communal- ¹Les membres du conseil communal assistent aux séances du conseil général avec voix consultative". Le règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg n'a pas été créatif, vu qu'il a repris la phrase mot pour mot à son article 47. Par contre, l'alinéa 2 de cet article dit "Le Conseil communal peut se faire assister de membres du personnel de la Commune".

Nous avons constaté à deux reprises l'absence d'un membre du Conseil communal, la première fois un 14 février. Il s'agissait de Mme Antoinette de Weck, qui avait choisi de s'absenter ce jour-là. Ce soir, M. le syndic est absent. On m'a indiqué qu'il a un rendez-vous avec M. Ignazio Cassis, j'imagine à Berne. Les dates du Conseil général sont fixées une année à l'avance. Qu'est-ce qui motive un membre du Conseil communal à passer outre les lois et la loi sur les communes en particulier? Ces personnes sont bien payées. Moi, si je ne fais pas mon travail et que je ne m'excuse pas, je reçois un blâme.

Dietrich Laurent, vice-syndic. Je crois qu'il faut avoir un petit peu de bon sens dans cette enceinte. Il peut arriver que certaines obligations occupent l'un-e ou l'autre, que certaines personnes doivent s'absenter en faveur de la Commune, s'il s'agit d'un-e conseiller-ère communal-e. Si vous voulez faire du juridisme, M. C. Rugo, on analysera la situation et on vous répondra par écrit lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Il n'y en n'a pas.

La présidente. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je clos la séance. Je tiens à vous rappeler que notre prochaine séance des 9 et 10 octobre 2023 se déroulera exceptionnellement à la Salle communale Saint-Léonard, chemin Saint-Léonard 1 et je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée. Il est 22.03 heures.

Fribourg, le 2 octobre 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR